

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 25 NOVEMBRE 2025

9 h 40

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

Approuvé en séance du Conseil départemental du 18 décembre 2025 avec une abstention

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 25 novembre 2025 publié le 28 novembre 2025.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

La séance est ouverte à 9 h 40, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental de la Lozère.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

Robert AIGOIN : présent

Françoise AMARGER-BRAJON : présente

Rémi ANDRÉ : présent

Alain ASTRUC : présent

Denis BERTRAND : présent

Régine BOURGADE : présente

Patricia BREMOND : absente, représentée par Laurent SUAU

Ève BRÉZET : présente

Jean-Louis BRUN : présent

Séverine CORNUT : présente

Didier COUDERC : présent

Dominique DELMAS : présente

Valérie FABRE : présente

Gilbert FONTUGNE : présent

Francis GIBERT : présent

Christine HUGON : présente

Michèle MANOA : présente

Guylène PANTEL : absente, représentée par Denis BERTRAND

Sophie PANTEL : absente, représentée par Jean-Louis BRUN

Jean-Paul POURQUIER : présent

Valérie REBOIS-CHEMIN : présente

François ROBIN : présent

Patrice SAINT-LÉGER : présent

Laurent SUAU : présent

Michel THEROND : absent, représenté par Christine HUGON

Johanne TRIOULIER : présente.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci M. Denis BERTRAND.

Juste pour vous informer qu'en fin de séance, on aura le plaisir d'accueillir David FAYOL. Alors, je sais pas s'il vient tout seul ou s'il vient avec Jérôme VILLARET pour nous parler des cépages interdits. Ils se sont rendus au siège de l'Union Européenne, à Strasbourg, assister à une commission pour défendre les cépages interdits depuis 1934, de mémoire. Ces cépages sont autorisés à la plantation depuis 2021, de mémoire aussi mais, derrière, les produits issus des vendanges de ces raisins ne peuvent pas avoir l'appellation de vins. Et donc, ils se battent là-dessus maintenant avec peut-être la possibilité d'obtenir gain de cause. Il viendra nous en parler, beaucoup mieux que moi. C'est le maire de Molezon, mais il a aussi planté une petite vigne de quelques hectares, il y a quelques années. C'est donc un fervent défenseur. Et du coup, par la suite, hors séance bien évidemment, il nous faudra déguster un peu les produits issus de ces cépages interdits. Voilà, je vais donc commencer par quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'entrer dans le cœur de nos débats, je veux, un instant, lever les yeux au-delà de nos frontières, comme on prend conscience de la météo avant de prendre la route. Car, tous les vents du monde finissent toujours par souffler sur la Lozère.

Et l'on voit bien qu'ils sont contraires. Les rebondissements sans fin en Ukraine après près de 4 ans de guerre. Le dernier plan de paix proposé en 28 points par le camp de Trump sur un diktat imposé par la Russie ne laisse aucune chance au peuple Ukrainien. Les tensions entre la Chine et le Japon ressurgissent comme une houle ancienne. Le fragile arrêt des combats entre la Palestine et Israël tremble à la moindre secousse. Les crispations entre les États-Unis et le Venezuela menacent d'envenimer encore un paysage déjà bien lourd.

Dans ce monde inquiet, la moindre déclaration résonne comme un coup de tonnerre — y compris celles du Chef d'État-major au Congrès des maires, dont on comprend la sincérité mais dont on peut regretter qu'elles aient été prononcées là, dans ce moment d'incertitude nationale où chaque mot pèse double. Même s'il faut alerter sur le risque d'embrasement, je ne suis pas convaincu qu'il soit du ressort d'un militaire.

À Paris, le budget national ressemble à une équation impossible : chaque groupe parlementaire semble tenir une vérité, mais aucun ne parvient à bâtir une majorité. L'épisode sur le rejet unanime du volet des recettes en est le témoin. Et pourtant tout le monde s'accorde sur le fait que la France a besoin d'un budget dès le 1er janvier.

Que restera-t-il au bout du chemin ? Nul ne le sait. Mais nous pressentons tous que cette instabilité aura un coût.

Ici en Lozère, nous avons fait un autre choix : celui de la stabilité, celui de l'ouverture politique.

Avec par exemple, lorsque l'État nous a permis d'augmenter les droits de mutation de 0,5 %, nous avons unanimement refusé ici en Conseil départemental. Nous avons considéré que notre rôle n'est pas d'alourdir un marché déjà fragile, mais au contraire de l'accompagner. Une fiscalité responsable est aussi une façon de tenir la promesse républicaine et de garantir le consentement à l'impôt.

Cette incertitude, nous l'avons ressentie lors du Congrès des Départements de France, à Albi, où je me suis rendu avec Jean-Paul POURQUIER. Là-bas, les élus avaient le visage de ceux qui savent que l'orage approche. Les dépenses sociales explosent. Les recettes fiscales s'essoufflent.

Et la Chambre régionale des comptes l'a confirmé dans un rapport que nous examinons aujourd'hui : *le financement des départements est un modèle cyclique, vulnérable aux crises, inadapté au poids croissant des compétences sociales*. Elle souligne aussi que *cinq départements d'Occitanie sont désormais en situation critique : le Gard, le Gers, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn*.

Dans ce même rapport, la Chambre observe que malgré les pressions financières, les départements continuent d'assumer des politiques publiques souvent hors de leur champ obligatoire, parfois même au bénéfice de collectivités plus riches qu'eux-mêmes. Elle nous invite à une gestion lucide : comprendre l'impact réel de nos décisions, repenser nos investissements au regard de nos compétences, disposer d'une vision claire de nos marges de manœuvre.

Voilà le paysage dans lequel nous avançons. Et pourtant, malgré tout, la Lozère tient bon.

Aux Assises des Départements dans le Tarn, nous avons porté haut la voix de l'hyper ruralité. Nous avons défendu la clarification des compétences — faire du Département la collectivité des réseaux : de l'eau, de l'électricité comme nous l'avons fait avec la fibre ces dernières années et les routes depuis très longtemps. Une logique de cohérence, une logique de terrain, une logique de bon sens.

Sur une question cruciale ici en Lozère, celle des mobilités, proposer que le Département intervienne sur celles de la proximité du quotidien, n'est que du bon sens. Laisser à la Région le train et les mobilités supra départementales et permettre au Département avec le bloc communal de répondre à un besoin de nos aînés qui sont limités dans leur quotidien par exemple, c'est du pragmatisme et de l'efficacité.

A Albi, nous avons défendu la différenciation : adapter l'action publique aux réalités locales, appliquer réellement la subsidiarité. Dans un département aussi vaste que peu peuplé, il n'est pas interdit de poser sereinement la question du périmètre et/ou de la pertinence des intercommunalités.

Et puis il y a eu notre déplacement au Congrès des Maires, avec Alain ASTRUC, la Sénatrice Guylène PANTEL et une délégation de nombreux élus Lozériens.

Ce salon a montré une Lozère mobilisée, inventive, ouverte : échanges sur les nouvelles technologies avec AGEDI, la cybersécurité, les solutions numériques avec Illiwap ; travail sur les mobilités, jusqu'à cette rencontre essentielle avec Jean CASTEX, désormais président de la SNCF, qui s'est engagé à venir en Lozère pour parler de nos lignes et de notre désenclavement.

Ces déplacements ont un sens : dans un pays traversé d'incertitudes, nous ne pouvons pas rester spectateurs.

C'est dans ce même état d'esprit que nous avons agissons pour le Parc des bisons. Depuis trop longtemps, ce lieu emblématique vivait d'espoirs sans lendemain. Trop de promesses, trop peu d'actes. Les chiffres parlaient d'eux-mêmes : un site affaibli, des investissements indispensables, un modèle économique qui n'était plus tenable.

Alors nous avons décidé d'intervenir. Nous proposons de reprendre la maîtrise pour un montant évalué autour de 4 000 000 € (acquisition, reprise d'actifs, et investissements pour une juste remise à niveau du site). Nous le proposons pour sauver ce qui devait l'être, pour relancer ce qui pouvait l'être, pour rendre à ce parc son potentiel touristique. Le Conseil Départemental ne recule pas devant ses responsabilités.

Et c'est exactement l'esprit de nos orientations budgétaires. Car derrière les chiffres, il y a une philosophie. Nous prévoyons en 2026 un niveau d'investissement d'environ 36 millions d'euros, poursuivant l'effort engagé ces dernières années pour nos routes, nos collèges, nos infrastructures numériques, et surtout nos solidarités territoriales.

Nos dépenses de fonctionnement directes, estimées à 128 millions d'euros, continueront à absorber d'importantes charges sociales — 57 millions d'euros pour nos aînés dans les maisons de retraite, pour les personnes en situation de handicap ou pour l'enfance — ce qui montre l'ampleur de notre mission au bénéfice de l'ensemble de la population.

Notre épargne brute devrait s'établir autour de 20 millions d'euros, ce qui demeure très satisfaisant parce que nous gérons avec prudence.

Et parce qu'un budget ne vaut que s'il dit la vérité d'un territoire, je veux évoquer un point décisif : notre dette. En Lozère, j'ai la conviction qu'elle dit une chose essentielle : nous maîtrisons notre destin. Pour 2026, nous prévoyons un encours de dette de 52,7 millions d'euros en fin d'année. Regardons les chiffres.

Nous vous proposons d'inscrire un emprunt de 12 millions d'euros pour l'équilibre de la section d'investissement. Dans le même temps nous rembourserons 7 millions d'euros de capital d'emprunt anciens. Soit un endettement supplémentaire net de 5 millions.

Le résultat, le vrai résultat, le seul qui compte pour juger de la santé d'une collectivité, c'est ce ratio que connaissent bien les élus : la capacité de désendettement. Et ce ratio, en Lozère, sera en 2026 de 2,64 années. Deux ans et demi alors que le seuil d'alerte national est fixé à dix ans.

On comprend ce que signifie cette donnée :

- cela veut dire gestion saine ;
- cela veut dire que nous travaillons en anticipation pour le futur sans vouloir aujourd'hui charger une barque qui coulerait demain ;
- cela veut dire investissements financés sans mettre en péril l'avenir ;
- cela veut dire aussi liberté d'action, alors que tant de départements, eux, sont pris à la gorge.

Alors que fin 2024 ce sont 35 Départements sur 104 qui sont sous le seuil d'alerte fixé à 7 % d'épargne brute. Alors que ce nombre de Départements risque de bondir à près de 60 à la fin de l'année 2025. Le Département de la Lozère avec son projet 2026 d'une épargne brute à 20 % fait figure d'exception.

L'enjeu d'une saine gestion, d'une gestion responsable, reste donc bien une maîtrise totale de nos dépenses de fonctionnement afin de permettre, durablement, de continuer à dégager des ressources fortes pour faire face à nos investissements sur nos routes, sur nos collèges, sur nos MDS, sur nos centres techniques, ainsi que pour continuer à accompagner les investissements des communes et communautés de communes.

Tout ceci maîtrisant notre endettement sur le long terme. A défaut nous rentrerons rapidement dans une spirale identique à celle que connaissent plus de la moitié des Départements de France.

Lors du dernier Conseil de début novembre, je vous ai informé des démarches entreprises sur l'un des sujets du moment. Je veux parler de l'intelligence artificielle. Je participe à un groupe national réuni entre Départements de France et Association des Maires de France et c'est dans ce contexte que j'ai pu apprécier les avancées réalisées dans certaines collectivités. Ainsi nous avons pu aller visiter et le Conseil Départemental du Var et la ville de Cannes ces dernières semaines.

En première approche, un sondage a été réalisé par l'équipe du service informatique afin d'apprécier le nombre de nos agents qui utilisent l'outil IA. Plus de 20 % d'entre eux déclarent une utilisation, près de 150 agents sur 750 qui composent nos effectifs.

C'est énorme ! Alors que l'on sait que la moitié de nos agents, sur des filières techniques particulièrement, n'ont que peut accès à l'outil informatique.

Notre premier enjeu reste donc bien de mettre en place une charte d'utilisation qui est la base pour se prémunir de tout risque d'évasion de données sensibles notamment. Quel type d'IA nous devons utiliser, pour quels usages et dans quelles conditions ? IA généralistes ou spécialisées, française, européenne, américaine, chinoise ? Nous devons répondre à toutes ces questions sûrement avec la création d'un comité d'éthique.

Ce discours est pour moi aussi l'occasion de vous faire un point sur la question de la santé dans le Département.

Tout d'abord pour vous évoquer les inaugurations des locaux des MSP de Ste-Croix-Vallée-Française et de St-Etienne-Vallée-Française. Le projet de santé porté sur ce secteur en grande partie par le Docteur Jean-Marc MARÉCHAL avec le fort soutien des collectivités locales a d'ores et déjà permis l'installation de deux nouveaux médecins libéraux qui permettent à ces vallées cévenoles de bénéficier d'une offre suffisante.

Le cas de Saint-Chély-d'Apcher est aussi intéressant avec l'arrivée d'une nouvelle offre médicale depuis la création de la MSP, j'y reviens un peu plus loin dans mon propos, et, même si la situation de l'un d'entre eux n'est pas encore tout à fait clarifiée mais tend à le devenir.

Plus globalement sur l'ensemble du département, j'ai sollicité le directeur de la Caisse Commune de Sécurité Sociale qui m'a communiqué des données qui nous intéressent tous. Qui intéressent au premier chef les 80 000 lozériens et lozériennes.

Au 31 octobre, 6 387 Lozériens sont sans médecin traitant. Cependant il est à noter que 1 777 Lozériens n'ont jamais déclaré de médecin traitant.

Les personnes pour qui nous devons avoir la plus grande attention sont celles qui sont des patients avec des affections de longue durée. Elles sont au nombre 637 sur le Département. Ce sont ces personnes qui bien souvent, mais pas systématiquement, doivent avoir régulièrement recours à leur médecin.

Ces données sont très importantes tout comme le nombre de personnes concernées. Toute notre attention doit être portée en priorité sur les personnes en ALD et qui ont besoin de consulter, renouveler des ordonnances régulièrement.

Ce constat alarmant fait, il est aussi important de souligner, une progression sur les derniers mois. Ainsi :

- de 874 patients en ALD en mars 2025 nous sommes tombés à 637 à fin octobre, soit une baisse de 27 %. Cette baisse est très importante en 8 mois seulement ;

- le nombre de patient en ALD est ainsi passé de 1 369 à la fin du premier trimestre 2023 à 637 à la fin octobre 2025. Soit plus de la moitié en moins. On constate tout de même qu'il faut du temps, trop de temps ;

- cette inversion sensible de la courbe témoigne d'une dynamique positive avec une baisse continue du nombre de patients en ALD. Ceci s'explique par : les actions régulières menées par l'Assurance Maladie, les partenaires comme les MSP et les CPTS auprès de chaque médecin.

Ceci s'explique aussi par une démographie médicale qui s'améliore depuis 2025 sur le Département :

- ainsi le nombre de médecins généralistes libéraux est passé de 49 à fin 2024 à 53 à fin octobre 2025, soit 4 généralistes en plus ;

- 3 nouvelles installations sont imminentes : Le Massegros, St Chély et Mende ;

- de nouvelles installations sont attendues en 2026, notamment 2 sur Mende en fin d'année.

Le travail conduit par les collectivités locales, par l'ARS, par la CCSS, par le Département avec ses actions ciblées au tour de l'équipe de « Lozère Nouvelle Vie », porte ses fruits. Cependant rien n'est acquis, car un nombre certain de médecins a plus de 60 ans. Les enjeux pour inciter à l'installation sur tous les bassins de vie reste prégnant et la mobilisation doit être totale.

L'Hôpital Lozère dans son rôle central ne reste pas les bras croisés, et, sous l'impulsion de l'ARS un service SAS est maintenant opérationnel depuis plusieurs mois au service des urgences : les patients sans médecin traitant en appelant le service sont orientés sous 24 h vers les médecins de ville qui doivent réserver des créneaux pour ce service, soit pour les cas plus grave directement aux urgences. Il s'agit là donc d'une nouveauté qui est efficace dans la période de manque de médecins généraliste libéraux.

Un mot sur la situation de la station thermale de Bagnols-les-Bains sur ce sujet. Avec 3 médecins à temps partiel, dont deux souhaitent arrêter leur activité, un de 79 ans, un second de 72 ans, il ne nous reste plus qu'un 3ème qui n'a toujours pas validé son équivalence pour pouvoir exercer en station thermale. La situation devient donc particulièrement critique. Vous vous rappelez une délibération récente ici au Conseil Départemental avec un recruteur en lien avec la Roumanie. Une délibération similaire a été prise aussi à la SELO. Avec toute la prudence et la réserve nécessaire comme la discréetion, des contacts sont noués pour une potentielle arrivée dans les prochains mois. A défaut, la réouverture au printemps prochain risque d'être particulièrement difficile.

Un mot enfin sur le dernier entretien de la semaine passée que j'ai eu avec l'équipe de Scintidoc de Montpellier qui va créer ici, dans la ville Préfecture, un service de médecine nucléaire avec un service d'imagerie de scintigraphie et une TEP Scan. C'est tout simplement exceptionnel que ce type de service puisse venir ici au plus près de la population ! Leur visite sur une journée en Lozère après un premier déplacement que j'ai effectué sur Montpellier est le fruit d'une collaboration étroite avec le directeur de l'Hôpital Lozère, Jean-Claude LUCENO, après une mise en relation de l'ARS. Au cours de cette journée et de l'échange que j'ai eu avec l'équipe, ils ont aussi rencontré madame le maire de Mende, ses services et bien sur le directeur de l'Hôpital Lozère. Tu peux nous en dire un mot, Régine ?

Madame Régine BOURGADE

Ils commencent à avancer dans leur projet, donc ils sont venus rencontrer le service urbanisme pour pouvoir déposer un permis qui soit conforme avec toutes les règles du PLU donc démolition et reconstruction et normalement ils pensent pouvoir attaquer en début d'année 2026.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

L'objectif étant de déposer rapidement le permis de construire pour une ouverture du service dans le courant du deuxième semestre 2027.

Enfin, je souhaite dire un mot du rapport sur l'égalité femmes-hommes, car il révèle une réalité dont nous pouvons être fiers. Au 1er octobre 2025, notre Département compte 388 femmes et 380 hommes, fonctionnaires et contractuels, soit un quasi-équilibre que je qualifie de rare.

Les filières restent contrastées — 77 % d'hommes dans la filière technique, 81 % de femmes dans l'administrative — mais nous progressons. Le télétravail, qui concerne désormais 152 agents, bénéficie à 71 % de femmes et constitue un levier pour mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.

La commande publique, elle aussi, intègre désormais des critères stricts pour écarter les entreprises condamnées pour discrimination ou non-respect de l'égalité professionnelle. Et dans toutes nos politiques publiques — insertion, enfance, autonomie, santé, cohésion sociale — nous contribuons quotidiennement à réduire les inégalités. Oui, ce rapport montre une Lozère fidèle à ses valeurs : juste, humaine, attentive et engagée.

Mes chers collègues, dans ce monde troublé, dans ce pays incertain où les gouvernements s'enlisent et tombent les uns après les autres face à une Assemblée nationale fracturée et irréconciliable. Dans ce système fragilisé, le Conseil Départemental de la Lozère tient le cap : celui de la responsabilité, celui de la lucidité, celui de l'action. C'est tout du moins l'engagement durable que je prends devant vous avec la majorité élargie.

Et c'est cela, au fond, le sens de ces orientations budgétaires : agir avec pragmatisme, agir en bon gestionnaire.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous laisse la parole, donc qui veut prendre la parole ? Jean-Louis BRUN, ensuite Patrice SAINT-LÉGER.

Et Johanne TRIOULIER ? Je te demande, parce qu'après tu me dis que je ne veux pas te donner la parole, donc je prends les devants.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Mon premier propos sera sur la retranscription que je vais faire et le discours que je vais prononcer, c'est bien une communication du groupe que je préside, donc l'autre fois il y a eu, comment dire, en marge ou à la fin de mon propos, des choses qui ont été dites et qui sortent un petit peu de leur contexte. Donc ce propos correspond bien à un propos du groupe « Lozère Passionnément », et ce propos, il intervient en résumé de réunions de groupes et d'échanges qu'on a entre nous sur les sujets d'actualité.

Le 25 novembre est la journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes, avec trois féminicides cette semaine nous souhaitons profiter de cette prise de parole pour rappeler notre attachement à la lutte contre ces violences et à l'égalité femmes-hommes.

Nous souhaitons évoquer également l'assassinat de Medhi KESSACI en lui exprimant, ainsi qu'à ces proches, compassion et respect. La lutte contre le narcotrafic est une cause transpartisane. Je vous rappelle que le rapport sur le narcotrafic, présenté au Sénat, a été à l'initiative d'un élu socialiste Jérôme DURAIN.

Pour l'ordre du jour du présent Conseil Départemental, il est majoritairement consacré aux débats concernant les orientations budgétaires. Nous avons déjà débattu de ces orientations budgétaires en commissions organiques du 21 novembre. Mon propos pourra être nuancé lors du vote du budget 2026 car le rapport présenté ce jour manque de précision, en lien, bien évidemment avec les évolutions concernant le budget de l'État.

Le rapport que vous nous présentez ce jour en fait d'ailleurs largement la narration et vous reconnaissiez l'incertitude dans laquelle se trouve notre collectivité comme bien d'autres par ailleurs. Sans vouloir faire de la politique politique, n'est-ce pas là la conséquence d'une politique que vous avez largement soutenue, M. le Président, au niveau national vous qui faites partie du comité exécutif de « Renaissance ». Elle traduit l'échec de la politique de l'offre au profit des cadeaux aux multinationales et aux 1800 personnes les plus riches.

Lors du vote du budget 2025, le groupe que je représente s'était abstenu au regard du constat d'insincérité des comptes que vous nous aviez présentés. La première partie du rapport des orientations budgétaires semble porter du crédit à nos remarques du 17 décembre 2024.

Concernant les recettes de fonctionnement:

Pour le budget exécutoire 2024, elles étaient de 148,6 M€, pour le BP 2025, votre vote avait prévu 147,5 M€, le rapport présenté ce jour prévoit une exécution prévisionnelle 2025 de 145 M€ soit 2,5 M€ de moins que la prévision budgétaire et 3,6M€ de moins que l'exécuté de 2024. Malgré ces chiffres le rapport présenté ce jour prévoit une augmentation à 148 M€ pour le budget 2026.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement :

Elles sont évaluées sur le rapport présenté ce jour à 130 M€ en augmentation de + 9 M€ par rapport à l'exécuté de 2024. Pour le budget 2025, vous avez voté 127,5 M€. La différence révèle donc une sous-estimation des dépenses de 2,5M€ par rapport au vote du budget en décembre 2024.

En termes d'évolutions du résultat de fonctionnement, le rapport indique pour l'exécution de 2024 27,6 M€, pour l'exécution prévisionnelle de 2025 une évaluation à 15 M€ et pour la projection 2026 20 M€.

En conclusion pour le fonctionnement, par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2025, le budget de fonctionnement 2026 prévoit une augmentation des recettes, qui semble utopique, et une réduction des dépenses, reproduisant peut-être l'erreur de sous-estimation des dépenses du BP 2025.

Par ailleurs, le budget 2026 identifie deux risques, mais semble paradoxalement les ignorer ensuite, il s'agit de :

- la survenance des impondérables, que le budget ignore en supprimant l'enveloppe « Imprévu » pour un montant de 500 000 € ;
- le prélèvement DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), que le budget ignore en construisant une épargne susceptible d'être l'objet de ce prélèvement. Le Premier Ministre a annoncé la suppression de ce prélèvement pour au final, semble-t-il, le maintenir.

Concernant l'investissement, sans reprendre tous les chiffres que nous verrons par la suite, le recours à l'emprunt est conséquent, 15 M€ en exécution prévisionnelle 2025 et 12 M€ pour le budget 2026.

Nos remarques concernant les recettes :

Projections basées sur deux hypothèses d'augmentation de subventions :

- augmentation de la DSID (+ 1M€). Or, nous avons constaté une diminution de 66% entre 2024 et 2025 (-1M€, information transmise lors de la Commission Permanente du 21 octobre), comment peut-on intégrer aujourd'hui une augmentation en prévision 2026 ?

- augmentation des « autres subventions » (+2M€). D'où provient cette augmentation ?

Le risque n'est-il pas de reproduire la même erreur qu'en 2025 et de surestimer les recettes d'investissements ?

Concernant les dépenses réelles d'investissement :

Le rapport estime que le volume d'AP voté en DM3 est « non soutenable » (p.38), et que le crédit de paiement 2026 de 42,7M€ doit être ramené à 35M€.

Page 11 et répété en page 38, le rapport indique que cette diminution des crédits de paiement (et donc des dépenses réelles d'investissement), va être permise par « la priorisation et la rationalisation des investissements », et notamment par la « fin du dispositif de subventions « Contrat territoriaux ».

Le rapport informe du remplacement des Contrats Territoriaux par « de nouveaux dispositifs » (p.20), « organisés en programmation annuelle ». Il prétend planifier, prioriser, et optimiser les dépenses d'investissements en supprimant les contrats territoriaux. Or, cet outil permettait justement de planifier, prioriser, et optimiser les dépenses d'investissements. Une programmation annuelle sans vision à moyen et long terme est contraire à l'idée de planification, de plus quels seront les critères retenus pour partager l'éventuelle enveloppe ?

Page 20, le rapport indique qu'« en 2025, les contrats territoriaux de troisième génération « Ensemble, faire réussir la Lozère » ont connu leurs dernières attributions. Des crédits significatifs seront mobilisés en 2026 pour le paiement des aides antérieures. » Cette formulation laisse à penser qu'il n'y aura pas de crédits pour de nouvelles aides aux collectivités en 2026.

Page 20 : « Le FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires), permettant le financement de projets plus modestes, sera reconduit à l'issue des élections municipales », soit après le 15 et 22 mars 2026.

Les nouveaux conseils municipaux mettront pour la plupart six mois – 1 an avant de pouvoir déposer une demande de subvention, le temps de construire le projet. Cela tend à confirmer que 2026 sera une année blanche.

Notre conclusion concernant la partie du rapport concernant le budget investissement :

Le réalisé prévisionnel 2025 a mis en évidence une surévaluation des subventions, entraînant un budget d'investissement moins financé que prévu.

Par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2025, le budget d'investissement 2026 prévoit une augmentation des subventions reproduisant peut-être l'erreur de surestimation des recettes du BP 2025.

De plus, le budget semble s'équilibrer au détriment des aides aux collectivités.

Ces remarques étaient à elles seules notre vote au moment de la présentation du budget 2025.

Pour l'élaboration du budget 2026 qui nous sera présenté en décembre 2025, nous avons pu faire nos remarques lors des commissions organiques. Comme je viens de l'évoquer, le rapport d'orientations budgétaires démontre votre volonté de revenir sur les règles établies concernant les aides aux communes. Nos questionnements en commissions organiques ne nous ont pas permis d'être rassurés. Au regard de l'ensemble des incertitudes évoquées, je peux dire aujourd'hui que nous attendrons donc la présentation du budget 2026 pour pouvoir étayer notre vote.

Merci pour votre attention.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

M. Patrice SAINT-LEGER.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Notre débat d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans une période de fortes incertitudes politiques financières. A l'heure où ce rapport est débattu, l'absence de gouvernement stabilisé ne permet pas de connaître les arbitrages à venir, ni l'ampleur des efforts qui seront demandés aux collectivités territoriales dans le cadre du redressement des finances publiques. Pour autant le cap de la maîtrise de la dépense publique demeure posé, et les collectivités locales savent qu'elles seront, une fois encore, mises à contribution. Dans le même temps, les dépenses imposées par l'Etat continuent de progresser sans compensation suffisante, réduisant d'autant les marges de manœuvre financières des Départements.

Conscients de ces tensions, notre département entend une nouvelle fois se placer comme acteur responsable et clairvoyant. Ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion de partager les constats, les contraintes et les choix structurants qui dessineront le budget primitif 2026. Il doit permettre d'arbitrer collectivement, avec lucidité, entre résilience et ambition, dans un contexte de plus en plus exigeant.

Le dernier rapport de chambre régionale des comptes a montré et prouvé que la situation financière de notre Département est saine avec un taux d'endettement maîtrisé, une section de fonctionnement contenu et une section d'investissement soutenu. Ce n'est pas le cas de très nombreux Départements qui sont littéralement au bord du chaos tels que la Gironde ou l'Hérault. François SAUVADET, président de l'ADF parle de 54 départements en situation de quasi-faillite.

La proposition de construction budgétaire 2026 pour notre département permet de maintenir des dépenses réelles de fonctionnement autour de 128/130 millions d'euros ce qui nous permet de dégager une épargne nette de 13 millions d'euros qui viendra conforter notre section d'investissement. Le recours à l'emprunt reste maîtrisé avec un prévisionnel de 12 millions d'euros d'emprunt. La projection de la capacité de désendettement est ainsi à la baisse entre 2025 et 2026. Pour ce qui est des routes, et vous savez tous mon attachement au désenclavement de notre département, les crédits d'investissements sont maintenus à 14 millions d'euros ce qui est une très bonne chose au vu des besoins. En fonctionnement, la gestion des dépenses sociales, notamment pour les personnes âgées et les plus vulnérables demeure un défi constant.

Dans le même temps, nos recettes restent identiques et limitées notamment avec l'incertitude sur les droits de mutation à titre onéreux.

Au-delà des chiffres, il ne nous faut pas perdre de vue la nécessité pour notre collectivité d'attirer de nouveaux et de préférence de jeunes actifs pour maintenir nos services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. On le voit, par exemple, avec la seule maternité du département qui a affiché une baisse significative du nombre de naissance ces dernières années. Cette situation aura forcément des conséquences sur d'éventuelles fermetures de classes et renforce le sentiment persistant de nos compatriotes sur l'abandon lancinant du monde rural et agricole. Nous nous devons de rester attractifs et apporter des réponses originales pour attirer par exemple de nouveaux praticiens de santé, non seulement des médecins généralistes, des dentistes, des cardiologues et toutes autres spécialistes de médecine humaine mais également de médecine vétérinaire... Malgré de nombreux efforts de la part des collectivités territoriales de Lozère qui ont investi plusieurs millions d'euros dans des maisons médicales, force est malheureusement de constater que la carence en professionnels de santé reste criante et, à certains endroits, alarmante. Trop de Lozériens sont éloignés de l'accès aux soins et sont parfois obligés de s'expatrier dans les départements voisins pour se soigner... L'ancien ministre de la Santé, M. NEUDER, que j'avais rencontré au Mont-Mézenc en septembre dernier, m'avais assuré du lancement de la phase 1 des travaux d'hôpital de Mende malgré les difficultés budgétaires nationales connues de tous. C'est un signal positif et fort pour l'ensemble des Lozériens que nous pouvons tous saluer, au même titre que l'arrivée d'un PET scan et de la scintigraphie.

Le budget du Département est majeur pour l'investissement local dans de nombreux domaines qui relèvent de sa compétence et même au-delà avec un appui significatif aux collectivités territoriales et autres partenaires. Il nous faut aussi attirer également des investissements publics et privés extérieurs aux départements pour permettre la viabilité de certaines activités en Lozère. A l'image d'Aumont, je salue notre collègue Alain ASTRUC, et des communes de l'axe A 75, dont l'essor économique n'est plus à prouver, il apparaît à quel point le désenclavement routier reste la condition sine qua non pour l'attractivité du territoire. Nous sommes bien conscients que nous n'aurons jamais une autoroute entre Pradelles et le viaduc de Romardiès mais exigeons, au moins, de l'État de respecter sa promesse de 1993 à savoir une 2 fois deux voies sans financements de la part collectivités. Le kilomètre de voirie coûte aussi cher en Lozère que dans les Alpes-Maritimes, mais la population n'est pas la même. C'est dans ces moments-là que nous attendons de la solidarité nationale. Les départements voisins y sont parvenus, à l'image de la Haute-Loire et de l'Aveyron. Nous avons des atouts à faire valoir, à nous de savoir les mettre en avant et de les valoriser autant que possible. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Quelques éléments de réponse. Sur l'introduction de Jean-Louis BRUN sur les féminicides. Alors, moi j'ai été surpris il y a quelques années en arrière, que ce soit le CIAS intercommunal de la ville de Mende qui soit obligé de porter un intervenant social en commissariat et gendarmerie, pour le compte de la communauté de Communes « Cœur de Lozère » évidemment, mais pour le compte de l'ensemble du département. La personne qu'on a recrutée, avec le soutien de l'État, elle ramène des services à tout le département.

Mais, on le fait, et j'ai été surpris que la décision ne soit pas de mettre cet intervenant social en commissariat et gendarmerie ici au Département. Alors on va corriger ça, Françoise et Émilie, l'année prochaine, puisqu'on va reprendre cette personne-là pour qu'elle porte son action sur l'ensemble du département parce que je suis d'accord avec toi, il y a un vrai besoin. C'est quoi ces intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ? C'est une première réponse quand particulièrement des femmes, vont déposer une plainte à la gendarmerie ou au commissariat, ça permet d'avoir une réponse d'un professionnel dans la discussion, parce que les gendarmes ne sont pas forcément formés à ça, ce n'est pas leur métier d'avoir cette relation de discussion, ni les policiers. Et donc ça permettait justement d'avoir la première réponse immédiate au moment du dépôt de la plainte, pour pouvoir mettre en relation tous les services qui existent, le CDIFF, etc.

On l'a fait à « Cœur de Lozère », je l'ai fait, je l'ai porté, je l'ai proposé aux administrateurs du CIAS. Mais ce n'était pas à « Cœur de Lozère » de faire ça, c'était bien au Département, donc on va corriger ça. Je tenais à le dire parce que ça m'avait choqué que l'ancienne Présidente, qui avait une vocation sociale quand même affirmée, elle avait été chargée d'une mission relative droit aux femmes pendant 25 ans, qu'elle ne veuille pas porter cette mission au Département et que ce soit une collectivité locale qui le fasse. Voilà, je tenais à vous le dire parce que c'était quand même surprenant, venant d'une dame de gauche, soi-disant, et qui devrait porter quand même une ambition sociale et solidaire forte.

Sur les orientations budgétaires, on va avoir la discussion tout à l'heure avec le rapport que présentera Jean-Paul POURQUIER, le premier vice-président. Alors, moi, vous me dites que je suis « Renaissance », d'accord, mais dire juste que le PS, les députés PS, vont voter le budget. Alors, ils vont voter le budget, enfin, ou ils vont aider, ce qu'on entend dire, ils vont aider le gouvernement en place à essayer de le passer. Pourquoi ? Pas parce qu'ils ne sont pas favorables aux recettes ou aux dépenses qui figurent dans ce budget, mais parce qu'ils sont surtout favorables à sauver leur peau. Et ils ne veulent pas aller à une dissolution de l'Assemblée, donc ils sont un certain nombre du bloc central, toutes tendances confondues là, à se dire, il faut coûte que coûte passer un budget pour la Nation, ce qui sera pas plus mal, moi je défends l'idée qu'il faut qu'il y ait un budget pour la Nation au 1er janvier.

Sur l'insincérité des recettes que vous nous avez opposées l'année dernière, Monsieur BRUN, je redis simplement que la Chambre régionale des comptes, où a priori il y a quelques techniciens au milieu de haut vol, disent strictement le contraire de ce que vous avez soutenu et que vous semblez soutenir encore. Sur la sous-estimation des dépenses, pour être tout à fait clair, on n'a pas eu plus de dépenses, sauf que cette année, au compte administratif, on supportera 13 mois du secteur social. On va remettre les pendules à l'heure. Et on fera le bilan au mois de juin, quand on vous présentera le compte administratif. Donc, c'est normal qu'il y ait des dépenses supplémentaires, c'est normal qu'au dernier Conseil départemental, on ait présenté une DM de 3 millions de plus, parce qu'il faut qu'on assume ce 13^{ème} mois d'activité, que l'on n'avait pas eu la première année, en 2023, parce qu'en 2024, on a bien assumé un mois supplémentaire.

La sous-estimation des dépenses, je l'ai dit, le DILICO 1, on n'a pas été impacté par le DILICO 1, ils repartent pour un DILICO 2 et on verra si nous sommes impactés. Prudence, à ce stade, en fonction des éléments qui sont votés.

Je sais que, et du côté de François SAUVADET, de l'Assemblée des départements de France, et du côté de David LISNARD, de l'AMF et du côté du Sénat aussi, il y a une volonté pour limiter quand même l'impact sur les collectivités territoriales. Donc 4,7 milliards, alors suivant qui on écoute, ça va de 4,7 à 8 milliards. Donc si on part sur 4,7 milliards, ils voulaient limiter à 2 milliards. Donc j'espère que, comme en 2024, le budget du Conseil départemental ne sera pas impacté.

Sur la fin des contrats territoriaux, il y a quand même un enjeu majeur de se caler avec la conférence des financeurs que fait le Préfet. Il fait ça depuis 2022, et c'est logique qu'on soit dans ces mêmes orientations.

Je rappelle qu'on a été obligé d'annuler 9 millions d'euros, ou 10 millions d'euros presque, d'engagement, donc 25% du contrat territorial de 2022-2025, dont un quart, parce que les collectivités n'ont pas réussi à porter leurs programmes. Il y a des explications, l'inflation, etc. Donc les contrats territoriaux, c'est bien, mais c'est pas la panacée non plus, et le fait de se caler avec le Préfet sur la conférence des financeurs, ça me semble quand même aussi intéressant. Et quand vous dites que 2026 sera une année blanche, ça je ne peux pas l'accepter. Premièrement parce qu'on va quand même assumer tous les engagements qui ont été pris avant, donc autour de 6,3 millions à 6,5 millions. On va quand même payer 6,3 millions voire 6,5 millions de crédits de paiement d'opérations réalisées par les collectifs, par le bloc communal et donc financées par le Département.

Et puis, justement pour éviter cet écueil d'élections municipales, l'enjeu c'est de doter plus la voirie communale. Ça c'est facile pour des élus locaux de pouvoir porter des projets dès le mois d'avril sur leur voirie communale et donc que le Département participe financièrement à cette voirie communale. On le fait depuis longtemps, on proposera d'augmenter le taux de participation, on était autour de 40%, on va passer plutôt à 50%, et on vous proposera donc d'augmenter l'enveloppe. Donc, je n'entends pas, je ne veux pas entendre qu'on fera en 2026 une année blanche.

Et enfin, sur la RN 88, et bien oui, on essaye de défendre au travers d'un plan particulier pour la Lozère. Demain, je vais à Paris, je vais rencontrer Françoise GATEL, je vais à l'Elysée, je vais à Matignon, justement, pour discuter de ce plan particulier. Ce n'est pas gagné, mais on essaye quand même de défendre ce contrat, pour les besoins particuliers de la Lozère, avec deux orientations majeures. La première, c'est l'attractivité du territoire, Patrice SAINT-LÉGER en a parlé, c'est-à-dire qu'il faut rester compétitif sur tout un tas de domaine comme l'éducation, la santé, les mobilités, mais aussi plein d'autres choses, le sport, la culture, pour pouvoir accueillir de nouvelles populations. Parce qu'on a subi le même phénomène qu'ailleurs, c'est-à-dire que les Françaises et les Français ne veulent plus faire ou veulent moins faire d'enfants, donc la Lozère ne va pas y échapper, comme partout ailleurs sur le territoire. Et donc, dans le plan particulier du territoire, il y a une ligne importante, très importante, justement, pour essayer de contrecarrer le fait qu'on nous demande, comme ailleurs parce que c'est la politique étatique de financer des routes nationales et des aménagements sur les routes nationales. Il y a toujours l'État qui met 50% et demande 25% à la Région, et il demande au territoire 25%. Et donc dans ce cadre-là, comme on est en moyenne montagne, les infrastructures coûtent bien plus cher qu'ailleurs et comme on a un potentiel fiscal qui est extrêmement limité, je demande, dans le cadre de ce plan particulier, que l'État fasse un effort significatif pour le département de la Lozère, dans le cadre de ce contrat plan particulier.

Voilà ce que je voulais dire, et si vous le voulez bien, on va passer au point numéro 1 de l'ordre du jour. Comme je l'ai validé que très récemment, le procès-verbal des débats de la réunion du 6 novembre, on le passera la prochaine fois. Donc, on prend le rapport 600 avec Valérie REBOIS-CHEMIN sur la situation en matière de développement durable du Conseil départemental de la Lozère. Parce qu'on ne l'a pas dit, mais on fait de ça aussi, on est tous des écolos.

Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau , Excellence écologique et énergétique

Préalablement au vote du budget primitif, le Département a l'obligation annuelle de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir de ses évaluations, documents et bilans.

Le rapport qui vous a été adressé a été élaboré sur la base de cinq finalités du développement durable du Code de l'environnement que sont, dans un premier temps, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le bilan des actions conduites permet de mettre en évidence la conscience qu'a le Département de ses atouts naturels et de sa volonté de préserver la qualité de son environnement en conservant un lien étroit avec l'économie du territoire et la solidarité sociale. Ces actions ont été réalisées soit en direct par le Département, soit incitées grâce aux politiques de soutien votées par l'Assemblée départementale.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation du rapport de développement durable 2025 de la collectivité, établi sur la base de l'activité des dix premiers mois de l'année, et notamment des bilans des actions menées à la gestion du patrimoine, le fonctionnement et les activités internes de la collectivité, aux politiques publiques départementales. Ce rapport rappelle également le cadre fixé par la stratégie de transition écologique et énergétique du département de la Lozère, et les résultats du bilan d'émissions de gaz à effet de serre réalisés en 2025. La commission du 21 novembre 2025 a pris acte de la présentation du projet. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, Mme REBOIS-CHEMIN. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ? Du coup, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté. Et je confirme qu'on fait bien, on est bien tous des écolos puisque le rapport 700 c'est le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables de la Lozère, M. Denis BERTRAND.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

Alors ce schéma a été largement, très largement présenté à la commission organique il y a seulement quelques jours et nous étions d'ailleurs, à cette commission, nombreux à avoir entendu tout le contenu, un petit peu, de ce qui est programmé. Vous avez retenu que c'est une programmation qui est largement pluriannuelle, compte tenu de l'importance et du coût très lourd de ce projet. Cela dit, c'est dans le cadre de sa politique de gestion des infrastructures, et c'est conformément à la loi d'orientation des mobilités, donc la loi LOM, qu'il convient que le Département mette en place des actions pour promouvoir toutes les formes de mobilité et favoriser les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Bon, c'est fait pour remplacer nos voitures à travers un schéma directeur des aménagements cyclables. Donc, ce document général est un outil de planification stratégique qui vise à assurer la cohérence et la continuité des aménagements à l'échelle du territoire en proposant une projection réaliste d'un réseau cyclable départemental structurant à moyen et long terme et en posant les grands principes permettant de les réaliser via des éléments de priorisation ainsi qu'une méthodologie de travail entre les collectivités territoriales, c'est-à-dire le Département, les EPCI, les Communes. Donc, il nous est proposé d'approuver ce schéma directeur des aménagements cyclables, qu'on appelle SDAC, établi pour une durée de couverture de 2025 à 2030, avec une clause de revoyure intermédiaire permettant d'en rendre le contenu évolutif, et d'autoriser la signature de l'arrêté d'approbation du schéma départemental des aménagements cyclables.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, M. BERTRAND. On n'a pas la carte, là, de ce qui est prévu sur le Département ?

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

On l'avait l'autre jour, en commission organique.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais c'était pour le public aussi. Donc, il y a plusieurs aménagements majeurs, notamment la voie verte des Cévennes, pour commencer par elle, puis continuer avec une continuité à ce jour incertaine, mais dans la vallée du Tarn. Tout ça pour rejoindre des réseaux, qui sont soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle européenne. Après on a la V 86 dont on a parlé souvent ici, qui est la vallée du Lot, qui remonte depuis la Garonne. Il y a beaucoup de choses qui sont faites, y compris jusqu'à l'Aveyron. Ensuite on a un axe Nord-Sud sur l'ancienne 9, entre guillemets, sur le Gévaudan. On a une version aussi nord-sud, sud-nord, du côté Est du département, du côté de Langogne, pour rejoindre aussi soit Mende pour variante Mende, soit une voie qui suit la Régordane, tout simplement. Et ensuite, c'est à peu près tout, non ?

Voilà, vous avez la carte, là, qui vous présente le schéma.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport 800, Mme CORNUT, sur le transfert de la gestion du site touristique de la Réserve des Bisons d'Europe.

Madame Séverine CORNUT

En 20 avril 2020, le Conseil départemental a donné un avis favorable de principe sur une possible implication du Département dans la gestion de sites touristiques d'intérêt départemental existants, ou à venir en cas de sollicitation du territoire.

A ce titre, le Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride (SMIMM) a sollicité le Département de la Lozère, par délibération du 4 juillet 2022, pour une reprise de la gestion du site de la Réserve des Bisons d'Europe de Sainte-Eulalie.

Ayant pris connaissance de l'état actuel du site et de son exploitation, il apparaît que la gestion de la Réserve des Bisons d'Europe de Sainte-Eulalie et son développement sont d'intérêt départemental.

Il vous est donc proposé d'accepter le principe de transfert de la gestion de ce site au Département, sous réserve que le Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride (SMIMM) procède préalablement :

- à la mise à jour de l'actif sur les biens et les stocks et l'état de la TVA, avec une identification claire et précise des biens relevant actuellement de l'exploitation de la Réserve des Bisons ;
- à la régularisation du contrat de Délégation de Service Public passé avec la SELO, afin notamment de prendre en considération la mise à jour de l'actif et les investissements réalisés par les deux parties depuis sa signature ;
- à la régularisation foncière éventuellement nécessaire pour l'acquisition des bâtiments d'exploitation réalisés sur sol d'autrui (commune de Sainte-Eulalie) ;
- au découpage parcellaire de la parcelle A503 sur la commune de Saint-Paul-le-Froid pour une identification claire de la surface indispensable à l'exploitation du site et son intégration aux acquisitions à venir par le Département,
- à la définition des conditions financières d'achat de l'actif actualisé sur le budget principal du SMIMM et nécessaire à l'exploitation du site dont les bâtiments d'exploitation, le cheptel, le matériel roulant et la parcelle A503 sur la commune de Saint-Paul-le-Froid sur sa surface occupée par le parc sanitaire appartenant au SMIMM.

Sous réserve de ces pré-requis, il est proposé :

- d'accepter la proposition d'acquisition de l'actif actualisé sur le budget principal du SMIMM et nécessaire à l'exploitation du site, à hauteur de 180 000 € (prix net vendeur)

- d'accepter la proposition d'acquisition de diverses parcelles situées sur la Commune de Sainte-Eulalie et de Saint-Paul-le-Froid, à hauteur de 400 000 € (prix net vendeur).

Si vous en êtes d'accord, il conviendra d'autoriser le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'étude de ce transfert et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de cette démarche.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Mme CORNUT. Bon, l'enjeu c'est de se rendre propriétaire de l'ensemble des terrains du parc, donc de tout le parc et des bâtiments d'accueil bien sûr, pour pouvoir assumer et assurer des investissements à venir et pour pouvoir assumer et assurer une gestion, une exploitation sur le long terme. On a un enjeu de territoire. M. Robert AIGOIN.

Monsieur Robert AIGOIN

Oui, vous faites état de la vente de plusieurs parcelles pour 400 000 euros, ça représente combien d'hectares et ça fait combien l'hectare ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est 163 hectares, je crois, de mémoire. C'est pas très cher à l'hectare, parce qu'il y a du bois dessus, alors il y en a un peu qui a été exploité. Je vais parler de mémoire, mais fin 2021, fin 2022, il y a eu une évaluation SAFER du bien, enfin de la propriété, de ces 163 hectares, et donc moi, ce que j'ai regardé, c'est entre 2022, 2023, 2024, s'il y a eu de l'exploitation forestière, pour corriger un peu le prix. Du coup, il y avait une délibération, je crois, de la Commune à 415 000 ou 416 000 euros. On l'a un peu baissé parce qu'il y a eu un peu d'exploitation de bois pour trouver le bon équilibre.

Monsieur Rémi ANDRÉ

Actuellement, est-ce que la gestion de ce site est déficitaire ou excédentaire ?

Monsieur Didier COUDERC

Largement déficitaire, c'est un déficit d'à peu près 100 000 euros par an.

Madame Séverine CORNUT

Il y a, en moyenne, 30 000 visiteurs par an sur le site.

Monsieur Rémi ANDRÉ

Oui. Et alors, on espère retrouver l'équilibre parce qu'à force de prendre en charge au niveau du Département tout ce qui est déficitaire, forcément qu'un jour...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Quand on reprend pas des choses qui sont déficitaires, on en crée aussi. Donc, en fait là j'entends, il faut qu'on arrive à retrouver un équilibre. Mais c'est quand même un enjeu de territoire, ce Parc à bisons, c'est quand même l'image de la Margeride depuis des dizaines d'années maintenant, et soit on fait cette opération, donc on s'engage, soit le Parc va fermer.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Oui, M. le Président. Je pense qu'il est inutile aujourd'hui de requalifier ce Parc, simplement en regardant l'aspect déficitaire. Le Parc des bisons, il existe depuis 1992. Il est évident qu'aujourd'hui, il arrive à un seuil où il faut un petit peu le moderniser. Alors je crois, Rémi, que tu es très attaché à la Réserve des loups de Marvejols, Et de ce côté-là, je t'ai jamais entendu dire qu'il fallait pas envoyer les moyens nécessaires pour que ce Parc vive correctement. Mais si les bisons étaient à l'extérieur, tu serais embêté aussi. Donc, il est bon de la préserver, cette réserve, parce que c'est une réserve déjà scientifique, et puis surtout, elle a un intérêt quand même ludique, et puis l'attractivité, malgré l'état du Parc, a toujours été de 30 000 visiteurs et je pense qu'aujourd'hui avec l'acquisition de ce Parc on pourra relancer un petit peu les visites et puis donner un nouvel élan à ce Parc remarquable.

Monsieur Jean-Louis BRUN

J'avais une question, alors je vais rejoindre Patrice SAINT-LÉGER, mais on a eu la discussion en commission organique, sur l'intérêt départemental. Je pense qu'on s'accorde tous à dire que pour ce Parc, il y a effectivement un intérêt départemental. Par contre, je voulais juste revenir sur la délibération qu'on a prise en 2020, le 20 avril 2020, où en fait, il a été écrit, donc l'article 1, qu'il y avait un projet en termes d'investissement de 3 675 000 euros. Et puis il était écrit, aussi, qu'on devait inscrire ce projet dans le cadre du fonds de réserve d'envergure départementale, donc c'était bien la notion d'envergure départementale qu'on avait notée à ce moment-là.

Et je voulais juste savoir, même si effectivement on a discuté en commission organique, où on en était en termes de projection d'investissement. Alors, j'ai posé la question aussi en commission organique sur les relations avec le département de la Haute-Loire, puisqu'en fait la proximité des lieux font qu'il pourrait y avoir une complémentarité. Alors une complémentarité en termes de tourisme, en particulier avec le Domaine du Sauvage (Saugues). Voilà, c'est peut-être des questions qui ont déjà été traitées, mais qu'il est important de rappeler ici.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Nous avons rencontré la Présidente du conseil départemental de la Haute-Loire et c'est un sujet.

Mais le Domaine du Sauvage, c'est géré par des particuliers, par des privés, par des agriculteurs, donc ils sont un peu aussi en difficulté sur leur gestion, si j'ai bien compris. Nous avons besoin peut-être de poursuivre les échanges et les discussions, mais dans un premier temps moi ce que je vous propose c'est de se concentrer quand même sur la reprise de ce site. Alors, moi je suis un pragmatique on me dit qu'il fallait faire 3,5 ou 4 millions d'euros d'investissement, donc je reste sur le même volume je ne redis pas qu'il y avait un projet aussi à 9 millions d'euros qui est un peu délirant, démesuré et impossible à tenir pour le Conseil départemental. Mais sur la base de cet investissement raisonnable, nécessaire, j'ai quand même été sur le terrain, parce que dans ces 4 millions d'euros, ou 3 millions et demi, il y avait 800 000 euros pour la clôture, j'y reviens. Mais, je suis allé voir cette clôture, de mes propres yeux, je suis allé me rendre compte avec, je sais plus qui il y avait. Il y avait le Directeur général des services, il devait y avoir le Directeur de Cabinet, il devait y avoir aussi Guillaume ? Oui c'est ça, et donc nous

avons bougé un peu les piquets, fait un peu le tour du site et la clôture elle est en bon état. Je ne dis pas qu'il n'y a pas besoin d'un petit peu d'entretien, de quelques milliers d'euros par an, ça c'est incontestable. Quand il y a un arbre qui se casse la figure, qui tombe sur la clôture il faut bien réparer, mais il n'y a pas 800 000 euros d'investissements à faire et à mon avis, pour quelques années voire quelques dizaines d'années, nous sommes tranquilles de ce côté-là.

Par contre, il y a des investissements à faire sur le bâtiment d'accueil, ça c'est incontestable. Il faut qu'on regarde le périmètre de ces investissements parce qu'il y avait un million et demi ou deux millions d'euros je crois dans l'enveloppe ça me semble quand même surdimensionné, donc on regardera. Et puis il y a l'enjeu aussi des clients qu'on prend au bâtiment d'accueil et qu'on monte en calèche, alors c'est très bien, mais les chevaux, ils souffrent un peu, quand même, il faut pas se voiler la face. Donc, l'idée, c'est de déplacer les chevaux à l'entrée du parc, là-haut, de faire la visite dans le parc, et de trouver un moyen de locomotion autre pour les déplacer d'en bas depuis l'accueil pour les monter jusqu'au parc. C'est quelques centaines de mètres, mais ça monte quand même assez drue. Donc c'est ça, là, l'enjeu. Sinon, tout le monde est favorable à ce qu'on le reprenne avec toutes les incertitudes, bien sûr.

Monsieur Didier COUDERC

Moi, ce qui me gêne un peu, c'est qu'en fait, aujourd'hui, la régularisation du contrat avec le SMIM et la SELO n'a pas été faite. Oui, j'ai vu les échanges de courrier. Et il semblerait que, de toute façon, le SMIM n'ait pas tenu ses engagements, non plus. Alors, on propose un prix, on propose d'acheter les bâtiments et le terrain.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Comment va t-on faire ? Et, on a un an puisqu'en fait la reprise effective ce ne sera qu'au 1er janvier 2027, on a donc un an pour tout régulariser. J'ai vu les deux derniers échanges entre le SMIM et la réponse de la SELO, on va organiser une réunion ensemble avec le Département, la SELO et le SMIM.

Monsieur Didier COUDERC

La SELO, c'est clair, elle veut même payer ce qu'elle doit, mais pas plus.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

On est d'accord et après on regardera si on doit poursuivre durablement le contrat actuel de la SELO, ou casser la DSP pour relancer une autre concession de 20 ou 25 ans, pour donner de la perspective, porter les investissements avec le soutien du Département, le soutien de l'Etat, enfin le soutien de ceux qu'on pourrait trouver pour le financement. Mais pour arriver quand même à essayer d'équilibrer, pour la SELO, l'exploitation de ce site. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

On va passer au rapport 900 qui est le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Occitanie portant sur la situation budgétaire et financière des treize conseils départementaux de la région Occitanie. Alors c'est le rapport consolidé après avoir passé le rapport départemental, on a le rapport consolidé aux 13 départements. Monsieur POURQUIER.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Merci, M. le Président. Alors, le rapport 900, qui est un rapport d'observation, comme vous l'avez rappelé, d'observation définitive de la Chambre régionale des Comptes d'Occitanie, qui porte sur la situation budgétaire et financière des 13 conseils départementaux de la Région Occitanie.

La Chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion des treize Départements d'Occitanie, dans le cadre d'une enquête régionale sur la situation financière et budgétaire des départements.

La synthèse de ce rapport indique :

- que le financement des départements est un modèle cyclique et sensible au retournement de conjoncture économique, inadapté au financement des compétences sociales obligatoires des départements ;
- que les mécanismes nationaux de stabilisation ont permis d'atténuer l'impact pour les départements les moins exposés
- que si plusieurs mesures nationales ont participé à la dynamique des charges, des choix de gestion internes aux départements, en matière de ressources humaines ou d'investissement ont également contribué à l'augmentation durable de leurs charges
- qu'en l'absence de redressement des recettes fiscales, un nouvel ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement est à prévoir pour les départements les plus impactés sachant que cinq départements sur les treize de la région Occitanie connaissent une situation critique (Gard, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Tarn).

La chambre relève que les départements, malgré leurs difficultés, n'ont abandonné aucune politique publique, quand bien même celle-ci ne relèverait pas de leur compétence explicite, serait facultative, ou reviendrait à financer des collectivités en meilleure santé qu'eux-mêmes.

Aussi, la chambre souligne que différents éléments constituent autant de préalables à des arbitrages budgétaires efficents : disposer d'une vision claire et précise de la tendance économique, des dépenses sociales, des marges de manœuvre, mais également d'une réflexion sur l'investissement à long terme.

Dès lors, les départements doivent approfondir la compréhension de l'impact financier de leurs choix de gestion pour leurs compétences obligatoires, mais également partagées ou facultatives. Leurs politiques d'investissement, tant dans leur volume que leur nature doivent être réinterrogées à la lecture de leurs compétences. Ces mesures indispensables ne sont pas exclusives d'une potentielle réforme par l'État de leur mode de financement.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives et de ses réponses, notifié au Département le 9 octobre 2025.

Du coup alors, j'ouvre le débat.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Nous, on a fait une observation par rapport à une première conclusion, c'est qu'ils mettaient tout le monde dans le même sac sur l'augmentation des DMTO, du taux des DMTO en 2024 , alors qu'en Lozère, nous avons été le seul département occitanien à ne pas augmenter ce taux, à ne pas charger plus, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, la fiscalité. Nous avons fait tous le même constat, on a un problème d'équité ou d'équilibre entre les recettes qui sont parfois volatiles, comme les DMTO, qui ne sont adaptées que pour partie sur nos politiques publiques, et des dépenses qui, elles, notamment sur le côté solidarité, sont certaines. D'autant plus dans un département, alors pour ne pas parler que du département de la Lozère,

mais un département dont la population vieillit, on sait très bien que dans les années à venir, les dépenses vont continuer à augmenter même si on essaie de les maîtriser et que tout le monde joue le jeu de ce point de vue-là.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Oui, c'est une manière que la Chambre régionale pointe un peu en particulier, que nous disons tous depuis longtemps, quand elle dit que le financement des Départements est un modèle inadapté au financement des compétences sociales obligatoires des Départements. D'accord, mais c'est quelque chose que nous disons depuis des années et des années, on ne fait que constater ce que malheureusement nous vivons depuis des décennies.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Il y a une volonté, au niveau national, des élus qui défendent les Départements, notamment de pouvoir bénéficier d'une partie de la CSG, parce que la CSG, elle serait bien liée à une grande partie de nos politiques. Les DMTO, le sont aussi, mais malheureusement que pour une petite partie. La taxe sur les assurances, c'est pareil. Donc, on aurait besoin d'avoir, et en même temps, des perspectives d'évolution de recettes avec la CSG, sauf si on tombe en récession, si la France tombe en récession, mais on n'y est pas encore, Monsieur le trésorier. Donc, on aurait des dépenses qui pourraient évoluer favorablement de ce point de vue-là.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je voulais intervenir, mais en fait, je pense qu'on est assez sur les mêmes idées. En fait, les départements, globalement, mais au niveau national, n'ont plus de maîtrise de leurs recettes. Et donc, du coup, effectivement, il y a des dépenses complémentaires qui viennent se rajouter. On en a chaque année, en particulier sur le social, effectivement. Mais la non-maîtrise des recettes fait qu'en fait, on subit plus que ce qu'on peut impulser en fait, et donc, il y a une réelle problématique d'un point de vue des finances des Départements. Alors, ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a peut-être une réelle inquiétude par rapport à l'avenir, surtout quand on voit le contexte national, il y a peut-être des choses qui sont en train de se casser la figure et qui impacteront le Département en termes de recettes donc c'est ce qui est inquiétant mais c'est une généralité c'est pas un point particulier à la Lozère.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Il faut tout d'abord dire que nous n'avons jamais eu vraiment la maîtrise de nos recettes. Mais, même quand on maîtrisait l'ensemble de nos taxes, ça ne représentait que 20% de nos recettes globales au Département, ça n'a jamais dépassé les 20-22%, donc on a toujours vécu dans ce contexte. Alors, par ailleurs, c'est vrai aussi qu'il y a eu quelque part un peu de « recentralisation » par les recettes, puisqu'on maîtrise plus grand-chose en termes de recettes, de taxes et de taux et que l'État a « recentralisé », moi je le conçois comme ça, par l'attribution des recettes qu'il nous donne. Alors ceci dit, on ne peut pas dire que, pour nous Département de la Lozère, ça nous ait été défavorable.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, c'est même favorable.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

C'est même plutôt favorable. Il y a des disparités énormes entre Départements, c'est pour ça qu'aujourd'hui, il y a 54 Départements en grande difficulté, comme ça a été indiqué, voire plus même, et que certains s'en tirent mieux que d'autres, et nous faisons partie de ceux-là. Pour la raison, c'est que l'État, à notre égard, a une contribution plutôt favorable, qui nous a permis de nous en sortir mieux que d'autres, dans cet effet ciseau de dépenses, d'augmentation de dépenses sociales.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Si la perte de la fiscalité a eu des impacts importants sur les départements de l'arc méditerranéen, en PACA par exemple, parce qu'il y a une dynamique de construction, de transactions immobilières qui est forte. Une dynamique de construction qui produisait de l'impôt local, de la taxe foncière, notamment, dans l'Hérault, dans les départements de l'Ouest, les départements côtiers, la Gironde par exemple, aussi. Nous, l'impact il a été favorable, comme le disait Jean-Paul POURQUIER. Pourquoi ? Parce que la dynamique annuelle avant 2021 de la construction sur le département de la Lozère, donc dynamique pour le budget du conseil départemental d'évolution de la taxe foncière entre les bases qui étaient fixées par l'État et puis la construction propre au département, c'était autour de 400 000 euros, Annie, tu me corriges si je dis une bêtise.

La fraction de TVA qui nous est arrivée, dès 2021, c'est 3 millions d'euros. Donc, même si on aurait préféré que ce soit autrement, l'État, en 2025, a bloqué la fraction de TVA en disant, je ne vous attribue pas au département l'évolution annuelle. En 2026, je pense que ça va être le même motif, la même punition. Pour autant, pour nos recettes, ça nous est toujours favorable, parce qu'on est passé de 400 000 euros à 3 millions d'euros. Après, la réalité, pour le Département de la Lozère, c'est celle-là.

Monsieur AIGOIN.

Monsieur Robert AIGOIN

Les prévisions de recettes TVA pour 2025 sont quand même assez alarmantes.

Entre moins 6 et moins 7 milliards d'euros, je pense que ça aura quand même une incidence sur les finances des collectivités et les finances de l'État. Parce qu'on était à 40 et quelques, il fallait trouver 40 milliards d'économies, là, il y a encore 7 milliards de recettes qui n'arriveront pas. Alors bon, je veux bien que la morosité ambiante fasse que le Français thésaurise plutôt qu'il ne consomme, ce qui est logique. Je pense que les annonces qui sont faites un peu dans la presse aujourd'hui sur l'augmentation de l'inquiétude des gens ne va pas les faire consommer, et que cette TVA-là, cette recette-là, redistributive de l'État vers les collectivités, risque d'être encore en panne.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors moi je pense qu'on n'aura pas plus en 2026, on proposera au rapport d'orientation budgétaire et après au budget d'avoir les mêmes montants. Pourquoi ? Parce que même si la recette risque d'être inférieure à ce qu'elle était prévue, c'est ce qui a été dit à plusieurs reprises déjà, elle sera quand même supérieure à celle de l'année précédente. Mais on ne bénéficiera pas de nouveau en 2026 de la même dynamique, c'est regrettable. Mais, on peut être fier de participer à l'effort national aussi.

Madame TRIOULIER.

Madame Johanne TRIOULIER

Oui, moi je ne voulais revenir sur les recettes mais plutôt sur les dépenses parce que vous disiez qu'elles allaient continuer et, en effet, on le sait tous. Mais moi, il y a quelque chose qui m'interroge et où je me dis que, peut-être, il faudra qu'on soit vigilant à l'avenir par rapport à des annonces qui ont été faites par Madame la Ministre de la Santé qui disait qu'il y avait des mouvements de simplification massif de l'administration de la Santé qui étaient prévus très prochainement et où notre Premier Ministre a annoncé aussi que les Départements pourraient assumer la planification des soins de proximité. Et les fédérations des hôpitaux ont relayé ces informations en disant qu'ils étaient très inquiets, et à l'avenir, en effet, si les Départements doivent se substituer à l'ARS, on ne sera plus à 60 et quelques départements en difficulté, vous le disiez tout à l'heure.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non ça dépend des moyens dont on bénéficie. Non, mais je veux juste rappeler qu'il y a quand même un certain nombre d'élus, voire un nombre conséquent d'élus en France qui veut supprimer, qui souhaite supprimer les ARS trop technocrates. Et après, il y a la petite musique, et avant qu'on ait un gouvernement stabilisé, avant qu'on ait une Assemblée nationale moins fracturée, avant qu'elle soit en « concordance » entre guillemets avec le Sénat pour aller au Parlement voter des modifications de compétences ou des évolutions de compétences ou un troisième acte de cette décentralisation, il se passera du temps.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Malheureusement, il se passera du temps, oui.

Madame Johanne TRIOULIER

Oui, on est bien d'accord qu'on parle au conditionnel, mais c'est vrai que cette alerte de la Fédération des hôpitaux, moi je la comprends et je me dis qu'il faut peut-être qu'on soit vigilants. Et d'ailleurs, je fais juste une parenthèse par rapport au centre de scintigraphie que vous évoquez tout à l'heure, vous disiez que c'était exceptionnel sur la Lozère. Je pense que c'est pas exceptionnel, c'est nécessaire, je pense qu'on est un des rares départements qui n'a pas de service de scintigraphie. On parlait de l'échappée des gens vers les autres départements pour pouvoir avoir un modèle de santé acceptable, là je pense que c'est plus utile qu'exceptionnel.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais que des privés, puisque c'est des privés, viennent investir sur un territoire comme le nôtre, ça montre bien qu'il a fallu peut-être toute la pugnacité du Directeur général de l'ARS Occitanie, donc Didier JAFFRE, qu'il a fallu aussi l'excellente écoute de Jean-Claude LUCENO. Et il a fallu, en amont, que la mairie demande et fasse le nécessaire pour l'HAD, puisque ce sont les locaux dans lesquels sont l'HAD qui vont être démolis à l'entrée de l'hôpital. Sinon ça ne pouvait pas se faire.

Madame Johanne TRIOULIER

D'où l'utilité des ARS.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Juste sur la réforme des comptes de l'État, je pense qu'il est un peu trop tôt pour spéculer sur la réforme des compétences. Je suis assez d'accord avec ce que dit Laurent SUAU, nous verrons bien dans quel délai ça se fait, si ça se fait. Mais par contre, là où je veux en venir, c'est que s'il doit y avoir une réforme des compétences, effectivement, il faudra que nous soyons très attentifs, non seulement à la réforme des compétences selon des obligations, mais aussi des recettes. Tout ça, c'est un ensemble de choses, donc je pense que cela ne pourra s'accompagner que d'une modification des recettes des Départements si on devait s'engager dans cette réforme. Ça a été évoqué lors du congrès des départements de France. C'est une possibilité, mais on ne sait pas si elle verra le jour ni quand. Mais il est sûr que les Départements seront très attentifs à la partie recettes dans le cadre de cette réforme, si elle doit avoir lieu.

Madame Johanne TRIOULIER

Dans ARS, il y a Région, et pour moi, il faut avoir une vision régionale de ces choses-là, une vision départementale, surtout pour un territoire comme la Lozère, elle serait un peu réduite. C'est un avis personnel.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Mais ça c'est dans le cadre d'une réforme, il y aura l'État qui dira, si on donne des compétences nouvelles au Département et comment on les finance ? Enfin, il faut que ce soit cohérent. Sinon, la réforme ne doit pas être. On ne sera pas tout seul à se battre.

Monsieur Robert AIGOIN

Non, mais peut-être que je me suis assoupi longtemps, parce qu'il me semble que lorsque la taxe ZUCMAN est passée au Parlement, vos parlementaires et l'extrême droite ont voté contre. Donc, je veux bien qu'on entende des recettes, mais si c'est pour les prendre toujours dans les poches des mêmes, je pense que je ne serais pas d'accord.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Du coup, c'est bon pour le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes ? Vous prenez acte qu'on l'a présenté et que le débat ait eu lieu ? Merci.

Monsieur Rémi ANDRÉ

On note juste qu'au niveau de la capacité de désendettement, l'Ariège fait mieux que nous, puisqu'ils sont à 0,0.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors, je sais pas si c'est la meilleure gestion, Rémi.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Moi non plus.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

D'avoir zéro endettement, je sais pas si c'est de la meilleure gestion.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Il faut maîtriser la dette, mais bon...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Le rapport 901, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Le rapport 901 Gestion du personnel : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental doit présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2027, le taux de personnes de même sexe parmi les personnes occupant un emploi supérieur ou de direction ne pourra être inférieur à 40 %.

Au 1er octobre 2025, le Département de la Lozère a rémunéré 388 femmes et 380 hommes fonctionnaires et contractuels confondus (incluant les assistants familiaux) sur postes vacants, soit un total de 768 agents. L'effectif est composé de 621 agents titulaires (y compris disponibilité, détachement,...) et 98 agents contractuels (+ 48 ASFAM). La part des femmes parmi les fonctionnaires est de 48 %, celle parmi les agents contractuels est de 56%.

La filière technique qui représente 59 % des emplois permanents est composée à plus de 77 % par des hommes et la filière administrative qui représente 26% des emplois permanents, est composée à 81 % d'effectif féminin.

Le rapport qui vous est soumis doit décrire également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées.

En ce qui concerne l'articulation des temps vie professionnelle / responsabilités parentales, la collectivité privilégie : l'organisation de formations en intra qui débutent à 9h00 et hors périodes de congés scolaire, les différentes prestations du CNAS qui contribuent aussi à faciliter l'organisation des parents devant faire accueillir leurs enfants, le télétravail qui permet de dégager des solutions allant dans le sens de l'amélioration de l'égalité femmes-hommes (au 1er octobre 2025, 152 agents bénéficiaient du dispositif de télétravail dont 71 % de femmes), la liberté aux agents, sous réserve de nécessités de service, de choisir de travailler à temps partiel.

Concernant la commande publique, la loi a instauré trois nouvelles interdictions d'accès aux contrats de commande publique permettant d'écartier de la procédure de passation des marchés publics les personnes ayant été condamnées depuis moins de cinq ans pour discrimination fondée sur le sexe, pour méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les personnes qui n'auront pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Lors de l'analyse des candidatures, la Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques vérifie que le candidat ait attesté qu'il ne se trouve dans aucun cas d'interdiction de soumissionner.

Et rappeler que ce rapport a été présenté en commission organique le 21 novembre 2025 qui a pris acte de la présentation de ce rapport.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Est-ce que vous avez des éléments complémentaires ? Des demandes d'information ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Vous avez vu, qu'en termes de directions, les équilibres sont parfaitement respectés dans notre Département.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Sur tout ce qui est des Directions en général, en fait on ne sera pas impacté financièrement en 2027. Si on ne respecte pas l'équilibre de parité, ça coûte 100 000 euros. Donc là, la parité y est bien.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Juste une petite remarque, que j'ai fait en commission organique aussi, donc il y a le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui est comparé dans ce rapport, mais il y a aussi des évolutions de carrière. Et donc effectivement, l'autre jour on en parlait en commission organique avec le DGS, et il y a une évolution favorable sur le côté femmes.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. On passe aux orientations budgétaires.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Alors, le rapport 902 : Le rapport des orientations budgétaires de l'exercice 2026 qui vous a été transmis comporte notamment les informations relatives :

- au déploiement du nouveau logiciel budgétaire et financier avec une bascule sur PROXIMA FIN envisagée dans le courant du second semestre 2026.

- à l'environnement politique, économique et social qui s'enlise depuis plus d'un an dans une succession de turbulences suscitant un climat de doutes, d'incertitudes mais aussi de résignation et lassitude, avec une gouvernance instable, une note et une image dégradée de la France et un contexte international avec de vives tensions géopolitiques, y compris en Europe.
- au projet de loi de finances pour 2026, objet de houleuses discussions à l'assemblée qui ambitionne de redresser les comptes publics.

Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public avec une contribution estimée entre 4,6 et 8 Md€. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Impacté en 2025 par une stabilisation des dotations d'État (DGF, fraction Tva ...) le budget 2025 du Département de la Lozère a été épargné du dispositif DILICO reprenant une part de recettes de la collectivité.

Autres mesures :

- Anticipation de la suppression progressive de la CVAE : baisse du taux de 0,28 % à 0,19 %
- Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales photovoltaïques installées avant 2021 : rendement supplémentaire évalué à 50M€

- aux orientations en termes de politiques départementales, présentées au sein de chacune des commissions lors des réunions du 21 novembre, à savoir :
 - les Infrastructures, le désenclavement et la mobilité la politique bâimentaire
 - la solidarité sociale
 - les solidarités territoriales
 - le développement éducatif et culturel,
 - la gestion des ressources internes

Concernant le contexte financier du Département :

Les orientations budgétaires sont construites sur la base du contexte financier du Département à travers :

- l'atterrissement prévisionnel de la gestion 2025 ;
- des prospectives 2026-2028 tenant compte des observations du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Pour l'exécution prévisionnelle de la gestion 2025

Les recettes réelles de fonctionnement se situeraient inférieures à l'exécution 2024 (148,6 M€) car ce dernier exercice a connu 2 années de versement de la compensation Ségur et la reprise de la provision constituée après abandon du déféré préfectoral contre le contrat de concession de DSP des stations du Mont-Lozère.

Les évolutions de recettes 2025, à la hausse (TSCA et DGF) et à la baisse (fonds national DMTO et Fraction de TVA) se compensent.

La non maîtrise des produits TSCA, DMTO et de l'encaissement de subventions/dotations notamment dans le cadre des appels à projets sociaux laissent augurer une clôture d'exercice à plus de 145 M€.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à 130 M€ et sont projetées en augmentation de + 9 M€ par rapport à 2024 sur les bases suivantes :

- Solidarité Sociale : + 5,5 M€ puisque l'exercice 2025 supporte 4,2 M€ de dépenses 2024 non rattachées, 0,8 M€ avec équivalence de recettes pour les oubliés du Segur et + 0,5 M€ d'augmentation tarifaire (Rsa, prix de journée...)
- Ressources humaines : + 1,3 M€

- Ressources internes (moyens généraux- SDIS, intérêts de la dette) : + 1,2 M€
- Infrastructures : + 0,5 M€ sur la maintenance informatique
- Solidarité territoriale : + 0,5 M€ pour le programme PIG

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 7,5 M€

Elles reposent sur le produit FCTVA (3,5 M€), la dotation d'équipement des collèges (0,8 M€), les subventions DSID/Fonds verts (3,2 M€). Celles-ci pourraient être complétées de 1 à 1,5 M€ selon les délais de versement des acomptes ou soldes sollicités depuis plus de 6 mois.

Les dépenses réelles d'investissement sont évaluées entre 40 et 42 M€. Après la décision modificative n° 3 les crédits ouverts sont de 47 M€ avec une consommation de 25,5 M€ au 15 octobre. Le niveau d'exécution de fin d'exercice pourrait se situer dans la fourchette de 40/42 M€ répartis en 21,5 M€ pour les équipements départementaux, 12 à 14 M€ pour les équipements non départementaux et 6,5 M€ pour le capital de la dette.

L'exercice 2025 se solderait par :

- une épargne brute supérieure à 15 M€, en baisse par rapport à 2024 (27,6 M€) effet des charges 2024 non rattachées (4,2 M€) et de l'effet ciseau entre dépenses et recettes de l'exercice ;

- un niveau d'investissement (achat/travaux/subventions versées) de 35 M€ ;
- un recours à l'emprunt de 15 M€.

Pour les prospectives financières 2026-2028, les projections des 3 prochains exercices ont, pour point de départ et ligne directrice, les conclusions de la Chambre régionale des comptes portant sur le contrôle de la gestion des exercices 2022 à 2024 et du budget 2025 faisant ressortir :

- une situation financière 2022-2024 très satisfaisante, dans un contexte favorable ;
- une situation financière 2025 saine, un budget contraint en termes de dépenses, prudentiel en recettes, un trop ambitieux programme d'investissement nécessitant un recours renforcé à l'emprunt, non tenable sur le moyen et le long terme. L'exécution 2025 estimée en prévisionnel laisse apparaître une situation effectivement saine cependant dégradée par rapport aux années antérieures :
 - fonds de roulement asséché ;
 - effet ciseau creusé entre dépenses en progression et recettes stagnantes ;
 - épargne brute diminuée mais qui reste à un bon niveau.

Pour ne pas altérer la situation financière de la collectivité les projections 2026-2028 sont établies prudentes et rationnelles, en ciblant les objectifs et plafonds suivants :

- épargne brute de 20 M€ ;
- volume d'investissement réel annuel de 35 M€ (hors remboursement du capital de la dette) ;
- recours à l'emprunt annuel de 12 M€ en 2026 et ramené sous les 10 M€ en 2027.

Pour ce faire elles reposent sur :

La rationalisation des dépenses de fonctionnement en ciblant des économies de gestion, mutualisations, groupements de commande, travaux en régie ..., la reconduction à l'identique des subventions, la surveillance des emplois et la vigilance sur les engagements en réponse aux appels à projets.

La priorisation et la rationalisation des investissements avec la fin du dispositif de subventions « Contrat territoriaux », l'ajournement, report, réorientation de certains projets d'investissement, des projets ciblés, à caractère plus prioritaire ou génératrice d'économies ou de recettes, des réflexions sur les nouveaux contrats de délégation de service public (Centre d'interprétation des Bondons, Bisons d'Europe) ;

Des réflexions sont également en cours sur le devenir des budgets annexes : Laboratoire d'analyses aux activités imbriquées (marché eau ARS, SIEG national, SIEG local, service SATESE et SATEP), Domaine de Boissets (intérêt du maintien d'un budget annexe), fin du budget annexe de l'Aire de la Lozère.

Ces prospectives restent évidemment très incertaines, conditionnées à la :

- la contenance des charges ;
- la stabilité en l'état des recettes ;

- la non contribution de notre département à l'effort gouvernemental de réduction de la dépense et dette publique. En 2025, notre collectivité a été épargnée du prélèvement DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) mais pourrait à l'avenir devoir contribuer au regard de sa situation plus favorable que d'autres départements n'arrivant pas à dégager d'épargne brute.

Les orientations budgétaires, des budgets annexe 2026, sont établies comme suit :

- pour le Laboratoire départemental d'Analyses :
 - en fonctionnement : 3 000 K€ en dépenses et recettes de fonctionnement sachant que le budget 2026 du SIEG national a été validé sur la base d'un prévisionnel de 410 K€ HT avec 115 K€ de recettes propres et la sollicitation d'une compensation d'Etat de 295 K€ HT et que le SIEG local est projeté à 2 050 K€ financé par 1 575 K€ de recettes propres et 475 K€ de compensation locale ;
 - en investissement : 300 K€ en dépenses et plus de 800 K€ en recettes.
- pour l'Aire de la Lozère : le terme du contrat de concession étant fixé au 1^{er} avril 2026, il s'agit de la dernière année de ce budget annexe, avec une exécution sur le 1^{er} trimestre qui concerne le seul budget de fonctionnement, projeté à minima à 240 K€ , incluant, pour leur montant annuel, la subvention au Comité Départemental du Tourisme (78 K€) pour ne pas obérer son fonctionnement et la redevance domaniale assise sur le chiffre d'affaires 2025 (27 K€)
- pour le Domaine de Boissets :
 - en fonctionnement , 130 K€ dont 60 K€ pour la gestion et l'animation du domaine et 70 K€ de dotation aux amortissements des biens sachant que les recettes proviennent de la location des terres agricoles (3 K€), du produit de la régie « produits locaux » (2 K€) et d'un financement du budget principal (125 K€) diminué du produit d'éventuelles coupe de bois ;
 - en investissement : les dépenses prévues s'élèvent à 60 K€ incluant la réparation et mise en conformité électrique pour 50 K€, l'amortissement des subventions obtenues dans le cadre de l'aménagement en haut lieu du pastoralisme pour 10 K€ et l'équilibre s'obtiendrait par la contre-partie (recette : 60 K€) de l'amortissement des biens étant précisé que l'exercice 2026 sera mis à profit pour une réflexion sur l'intérêt et la pertinence à conserver la gestion en budget annexe du domaine.

Les orientations budgétaires du budget principal 2026 reposent sur :

- des recettes réelles de fonctionnement projetées à 148 M€ ;
- des dépenses de fonctionnement projetées à 128 M€ ;
- un bon niveau d'épargne brute ciblé à 20 M€ ;
- une section d'investissement déterminée avec :
 - un volume de recettes de réelles de 10,5 M€ ;
 - un volume de dépenses réelles de 35 M€ .

- 26 autorisations de programme affichant un volume total de 218,7 M€, non soutenable financièrement qui feront l'objet d'un travail de priorisation et de planification visant à ramener le volume annuel de crédits de paiement à 35 M€.
- une prévision de recours à l'emprunt de 12 M€ en 2026, ramené à 10 M€ en 2027, et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans (2,64 années à ce jour).

Et la commission organique du 21 novembre 2025 a pris acte de la présentation de ce rapport dont le débat est maintenant ouvert.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Donc du coup, qui veut prendre la parole ? Jean-Louis BRUN et Robert AIGOIN.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors en fait, je vais pas reprendre tout ce que j'ai dit en préalable, mais thématique par thématique, et revenir sur certains points.

Donc, le premier point sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement. Il est prévu, premièrement, une stabilité, dotation et compensation d'État, en particulier sur la partie Fonds national de péréquation, donc le DMTO. Ça nous paraît être compliqué d'envisager une stabilité au vu de la situation financière de beaucoup de Départements et des projections qui sont faites. L'autre partie concerne toujours ce même sujet des recettes réelles de fonctionnement. Il est prévu une augmentation de la fraction de TVA de 1 million d'euros. Cette fraction de TVA, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a une annonce gouvernementale qui dit qu'elle va être gelée. Alors, je ne sais pas pourquoi on prévoit une augmentation de 1 million d'euros. La taxe départementale de la DMTO, donc plus 0,6, ça aussi c'est très hypothétique.

Après, la TSCA, vous prévoyez 1 million d'euros, enfin, c'est hypothétique, mais c'est possible, pourquoi pas. Sur les évolutions et dépenses réelles de fonctionnement, une chose qui nous a interrogé par contre, mais ça je l'ai dit en préalable, c'est la suppression de l'enveloppe « Dépenses imprévues », donc il y avait 500 000 euros. C'est certainement dommage de se priver de cette enveloppe, alors elle servait à financer les imprévus, en particulier climatiques, quand il y avait des dégâts sur les routes, donc on fait la remarque qu'effectivement c'est dommage. Sur la partie des recettes réelles d'investissement, donc il est prévu, j'ai dit ça aussi tout à l'heure, mais j'y reviens dessus, une augmentation de la DSID, alors qu'on a vu qu'il y avait une baisse en 2025, et puis une augmentation des autres subventions d'un montant de 2 millions d'euros.

Mais on ne sait pas à quoi ça correspond précisément. Je crois que c'est tout, en fait, ce que j'avais à dire. Voilà, c'est quelques questions qu'il faudrait peut-être éclaircir, sachant qu'effectivement, vous avez souligné le côté incertifié par rapport à bon nombre de points, et donc on verra effectivement au niveau de la présentation du budget ce que ça donne réellement, et si on a pu avoir des réponses concrètes sur des sujets que je viens d'évoquer.

Monsieur Robert AIGOIN

Oui, moi je vais revenir sur le contexte. Vous faites état, dans la présentation préliminaire, de l'environnement économique et financier. Donc vous parlez de l'environnement politique national, une gouvernance instable. Première question, à qui la faute ? Déjà, poser la question, c'est y répondre. Une absence de majorité, on le sait. Vous dites qu'il y a une note et une image dégradée, donc cette agence de notation, FITCH, qui dit, qui évoque une incertitude élevée sur la trajectoire des finances publiques. Vous vous rappelez que je m'étais insurgé il y a quelques mois sur les 211 milliards d'argent public qui allait aux entreprises sans traçabilité et sans connaître la finalité de l'utilisation de cet argent public. Là donc, quand une agence internationale se permet de

baisser la note d'un pays sur la trajectoire des finances publiques, la première des choses que doit faire un gouvernement c'est de connaître l'utilisation de ces finances publiques. Donc, je vous ai dit que je ne voterai pas le budget tant qu'il n'y aura pas un début de compréhension sur l'utilisation de ces 211 milliards, peut-être que c'était à bon escient, peut-être pas.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais ces 211 milliards, ils ne concernent pas que la Lozère, rassure-moi...

Monsieur Robert AIGOIN

...bien sûr que non ils ne concernent pas que la Lozère, mais n'importe quoi. Donc, tant qu'on saura pas comment est utilisé cet argent mais qui est quand même un synonyme de la fracture sociale qu'il y a en ce moment. Parce que je crois que, quand il est arrivé au pouvoir, Monsieur MACRON, la première chose qu'il disait c'est qu'on allait voir ce qu'on allait voir, c'est qu'en même temps on allait rectifier les finances publiques et on allait avoir un mieux-être de la France. Le constat, quand même déplorable au bout de 10 ans, c'est que tout ce qu'il avait prévu c'est pas bon.

Ensuite, il y a quand même à compléter le tableau de l'image française. Le 21 octobre dernier, Nicolas SARKOZY, ex-président de la République, est incarcéré à la prison de la Santé à Paris, suite à sa condamnation pour association de malfaiteurs dans l'affaire des soupçons de financement libyen à sa campagne présidentielle.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais ça a à voir quoi avec notre débat des orientations budgétaires ?

Monsieur Robert AIGOIN

Vous le notez, excusez-moi je ne vous ai pas coupé, dans votre préambule vous le notez. Alors, ou bien on ne parle pas de M. SARKOZY, ou bien on va jusqu'au bout. Premièrement, excusez-moi, mais je ne m'associerai pas, je ne m'associerai pas à tous ces gens qui ont dit, comment se fait-il qu'un Président soit en prison ? La justice a parlé, c'est rassurant. Que des politiques accusent la Justice de notre France d'être partiale, c'est inquiétant.

Et la dernière chose, quand un Monsieur qui dit « À 50 ans, si t'as pas ta Rolex, t'as pas réussi ta vie », à 70 ans il peut avoir un bracelet à sa cheville, je trouve que c'est rigolo.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et sur les orientations budgétaires du Conseil Départemental de la Lozère ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Je voulais juste intervenir car Robert a remis le débat au niveau national. Bon, c'est vrai qu'on a évoqué le contexte national, en préambule de la présentation des orientations budgétaires. Alors, sur la question concernant les milliards d'euros distribués aux entreprises dont tu parles, il faut quand même savoir que cette contribution était d'ailleurs essentiellement basée sur un allègement de charges qui a permis de rendre nos entreprises, et la France, beaucoup plus compétitives qu'elles ne l'étaient. Le chômage a baissé à un moment donné, même si aujourd'hui il

a tendance à se stabiliser, voire à remonter.

Il n'y a jamais eu autant d'investissements étrangers en France que ces dernières années. On a été le premier pays d'Europe, le plus attractif d'Europe, pour attirer des investissements étrangers, depuis 4 ou 5 ans ou plus maintenant, c'est quand même à noter. Donc une réindustrialisation qui repart, même si aujourd'hui, bien sûr, les choses changent et les choses évoluent, d'où la notation que tu évoquais tout à l'heure de cette agence, qui a dit que les choses avaient tendance à se dégrader par rapport au contexte national, voire international.

Mais je rappelle quand même que ces allégements de charges et ces milliards versés aux entreprises, qui ne font peut-être pas l'objet d'un contrôle suffisamment strict, ont contribué quand même au redressement de la France en termes d'investissement, en termes d'emploi, et nous ont rendu beaucoup plus compétitifs. Donc ça, il faut quand même aussi le rappeler.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Du coup, quelques mots sur ce débat des orientations budgétaires pour dire, à la suite de la présentation que vient de nous faire Jean-Paul POURQUIER, qu'on essaye, et j'espère qu'on va y arriver, à gérer durablement. Quand on établit les orientations budgétaires pour l'année 2026, puisque c'est un passage obligé, on regarde quand même notre construction budgétaire sur le long terme, sur le très long terme. Je pense que ça, c'est un élément central qui doit nous occuper tous.

Pourquoi ? Parce qu'on fait tous de la politique, on peut bien faire des coups politiques pour investir ici ou là, ou pour faire des choses en fonctionnement ici ou là, pour tel ou tel intérêt. Mais notre enjeu, quand même commun, c'est de pouvoir faire perdurer notre budget départemental le plus longtemps possible avec les finances qu'on a et les finances qu'on aura dans les temps à venir. Sachant qu'on sait très bien que les recettes vont pas aller miraculeusement de l'avant et donc il faut qu'on ait une gestion, je pense, prudente. Il faut qu'on ait une gestion « en bon père de famille » et vous verrez que, quand on vous présentera le compte administratif de 2025, on est plutôt dans cet esprit-là, de cette gestion. Et quand on vous dit, et je vous le dis depuis l'année dernière quand j'ai été élu Président du Département, la capacité à investir du Département de la Lozère, elle est autour de 35 millions d'euros, tous investissements confondus. Les investissements propres, les routes, les collèges mais aussi l'accompagnement des collectivités territoriales, ô combien important sur ce territoire départemental, notre capacité elle est là. Et il faut qu'on essaye que notre capacité de 35 millions d'euros elle soit réelle en 2026, en 2027, en 2030, en 2035. Ça, c'est un passage obligé, c'est notre challenge des 26 élus du Conseil départemental.

Donc moi, avec l'équipe, je remercie d'ailleurs Annie FAGES, je remercie Laurent POUGET ainsi que le Directeur général des services, nous sommes dans cet esprit-là de gestion durable. Ce qu'ils me proposent depuis un an et demi, est bien dans cette orientation. Alors Hervé ADELIN un peu moins parce que lui, il n'est pas là depuis un an et demi. Mais c'est bien notre challenge au quotidien d'avoir à gérer cette institution départementale, le Conseil départemental de la Lozère, de manière durable. Donc il nous faut pas trop endetter, on a fait 15 millions d'euros d'emprunt en 2025, en 2026 notre challenge c'est de baisser, en 2027 ça sera de baisser aussi, pour pas avoir un endettement qui explose. On est très bien, avec une capacité de désendettement de deux ans et demi, c'est très bien, on peut l'augmenter un petit peu, mais il ne faut pas que, chaque année, on se prenne 15 millions d'euros d'emprunt ou 20 millions d'euros d'emprunt parce qu'on tiendra pas longtemps. On fera des coups politiques les uns et les autres, mais on ne fera pas plus, donc notre challenge il est vraiment là.

Donc, pour pouvoir arriver à ça, il faut quand même qu'on maîtrise, comme le disait Jean-Paul POURQUIER, nos dépenses de fonctionnement. Des dépenses de fonctionnement, il y en a deux, il y en a une qui nous est, enfin principale, il y en a une qui nous est liée aux Solidarités, donc on sait pertinemment que ça va continuer à avancer. La deuxième, c'est notre masse salariale, qui a bien augmenté ces dernières années. Donc, vous verrez, vous regarderez les chiffres, mais entre 2025, ce qui était proposé, et 2026, on est dans une forme de maîtrise de cette

évolution de la masse salariale, c'est un vrai enjeu. Et il y a un autre enjeu, ici, qui est important aussi sur le territoire, c'est les politiques choisies, qu'on tient depuis 7 à 8 millions d'euros chaque année, depuis des années, je parle toujours en fonctionnement. Ces 7 à 8 millions d'euros chaque année, ça aussi c'est un enjeu pour le territoire, c'est un enjeu pour la culture, c'est un enjeu pour le sport, c'est un enjeu pour l'animation dans les villages, c'est un enjeu pour le milieu associatif dans sa globalité, qu'on puisse maintenir cela.

Si on fait exploser notre endettement, si on ne maîtrise pas nos dépenses de fonctionnement, mécaniquement, on n'arrivera pas à continuer à faire perdurer nos politiques. Je rappelle qu'en 2025, malgré tout, et ça sera confirmé au budget de 2026, on n'abandonne rien de nos politiques. Y compris, justement, sur ces politiques choisies pour l'accompagnement du milieu associatif qui en a tant besoin. Et juste quelques mots pour répondre à Jean-Louis BRUN, sur les DMTO, sur la péréquation. Non, au contraire, dans la phase qui s'est amorcée depuis 2025, il y a plus de transactions, donc il faut espérer qu'en 2026, la trajectoire soit vertueuse. Nous avons encaissé beaucoup plus de DMTO cette année que ce qu'on avait prévu au budget, beaucoup plus que ce qu'on a réalisé en 2024. Donc, cette évolution favorable qui devrait se poursuivre en 2026 nous permet quand même d'espérer que la péréquation horizontale nationale soit du même niveau que ce qu'on avait été ces dernières années.

Sur la ligne « Dépenses imprévues », elle n'a jamais servi à financer les dégâts des routes, ça on est toujours sûr de l'investissement, donc cette ligne, elle servait d'ajustement de crédit sur les décisions modificatives, sur les budgets, on n'en a pas cette année. Je vous dirais que, peut-être, enfin on verra ça au compte administratif 2025, mais malgré les 13 mois, je vous le redis, malgré les 13 mois de social qu'on est obligé de prendre sur le budget 2025, on aura un résultat qui sera positif à la fin de l'année. Parce qu'on a bien maîtrisé l'ensemble des dépenses, notamment de RH, et donc, ça nous permettra d'ajuster une décision modificative au mois de juin, quand on passera le compte administratif 2025. Alors il y a la DSID et le reste, il y a notamment un investissement, qui devrait démarrer, elle est pas là Isabelle, le château de Saint-Alban, avec quand même 50% d'aide de l'État. C'est obtenu, ça, c'est donc de droit. La réalité, c'est qu'effectivement, l'État consacre moins de DSID depuis déjà quelques années, et c'est particulièrement vrai en 2025, même s'il a compensé par du fonds vert.

Et enfin, sur les budgets annexes, il y a un enjeu sur le laboratoire, on le sait tous, afin de continuer à accompagner ce laboratoire départemental d'analyse. Le budget de l'aire de la Lozère, mécaniquement, va être supprimé puisqu'on n'aura plus la gestion de cette délégation. Alors on est seul en course, je dis « on », c'est la SELO avec le comité départemental du tourisme qui a répondu à l'offre proposée par l'État. Donc, la SELO et le comité départemental du tourisme restent le seul opérateur en course pour pouvoir être le délégataire, l'attributaire, au 1er avril prochain.

Et puis, sur ce petit budget annexe du Domaine de Boissets, effectivement, la question se pose. Il a de l'intérêt tout autant qu'on fait de l'investissement parce qu'on récupère de la TVA, s'il n'y a plus d'investissement à y faire, la question se posera de le maintenir ou pas. Jean-Paul.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Juste un petit complément, seulement pour répondre à Monsieur BRUN, sur les dépenses imprévues. C'est de rappeler que la M 57 nous interdit d'avoir cette part « dépenses imprévues », donc déjà dans le budget, ça ne peut plus figurer en tant que tel. Ça, c'est la nomenclature M 57 qui nous l'impose. Mais pour l'essentiel, c'est rappeler qu'aujourd'hui, c'est bien sûr un débat sur les orientations budgétaires, nous ne sommes pas sur le budget. Et rappeler qu'il y a un certain nombre d'inconnues, c'est vrai, et que d'ici décembre, au moment du budget, nous aurons peut-être une connaissance un peu plus précise sur un certain nombre de questions que nous nous posons.

Mais, effectivement, ces orientations sont construites dans la prudence, respectant ce que dit aussi la Chambre régionale des comptes, attention aux dépenses de fonctionnement, donc maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est sûr. Les recettes, nous espérons qu'elles ne baisseront pas, mais nous sommes aussi quasiment sûrs que ça ne va pas augmenter demain dans le contexte où nous nous trouvons, d'où l'intérêt de bien vérifier à maîtriser nos dépenses.

Et en investissement, c'est la même chose. Nous partons du constat, si nous avons une capacité de 35 millions d'euros d'investissement par an, il faut quelque part qu'on anticipe et qu'on s'adapte sur les autorisations de programmes. C'est pas le tout de s'enflammer sur des projets et des autorisations de programmes, sachant que demain, après-demain, dans les années futures, on pourra pas les financer. Donc, c'est dans ce contexte-là que nous avons construit ces orientations budgétaires qui me paraissent tout à fait sereines, en tout cas respectent tout ce que nous a dit la Chambre régionale des comptes dans son rapport.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors, est-ce qu'on vous prenait acte qu'on vous a présenté les orientations budgétaires 2026 et que le débat a eu lieu ? Il n'y a pas de vote, mais on prend acte.

Du coup, on va demander à David FAYOL, s'il est arrivé, pour déguster le vin qui n'est pas du « vin ». Il va d'abord nous parler quand même des cépages, un peu, avant de le déguster. On ira le déguster après et du coup on vous propose une motion sur les cépages interdits en France. On ira faire la dégustation là-bas.

Bon, c'est une motion assez simple, sur les enjeux liés à ce que défendent les cévenols, mais il n'y a pas que les cévenols, puisque, quand ils ont été à Strasbourg, il y avait des portugais, il y avait plein de pays qui étaient représentés. C'est quoi ces cépages qui reviennent ? L'Armagnac, par exemple, c'est à la base d'un cépage interdit. Alors, voici la motion qu'on vous propose :

Considérant :

- que plusieurs cépages historiquement cultivés en France ont été interdits au début du XX^e siècle pour des raisons aujourd'hui discutées (arguments sanitaires non fondés scientifiquement, politique de restructuration post-phylloxérique, protection de certains intérêts économiques) ;
- que ces cépages, souvent hybrides américains, présentent des qualités agronomiques reconnues : résistance naturelle aux maladies, adaptation aux sols pauvres, faible besoin d'intrants ;
- que leur valorisation pourrait contribuer à une viticulture plus résiliente face au changement climatique et à la réduction des pesticides ;
- que leur interdiction crée une rupture avec un patrimoine viticole vivant, encore présent dans certaines régions rurales, jardins familiaux et traditions locales ;
- que le débat sur la diversification des cépages et l'ouverture à de nouvelles pratiques viticoles est aujourd'hui largement engagé en France et en Europe.

L'assemblée départementale soutient la démarche entreprise par Monsieur le Maire de Molezon, David FLAYOL, et Jérôme VILLARET représentant de l'Observatoire des Cépages pour défendre les enjeux de ces cépages interdits depuis 1934 en France.

Voilà, la démarche consiste à faire reconnaître que les produits issus de la transformation de ces raisins puissent bien avoir l'appellation de vins. Je crois que c'est ça l'enjeu profond. Est-ce les termes vous conviennent ?

Monsieur Robert AIGOIN

Parce que je n'ai pas l'habitude de tirer la couverture à moi, mais ce dossier, je le connais très bien, et j'espère que M. FLAYOL et M. VILLARET pourront en attester. Alors moi, je me suis connecté en visioconférence lors de leur rencontre à Strasbourg. C'est donc quelque chose qui me tient à cœur depuis très longtemps moi-même. J'avais fait goûter en son temps à notre ancien président, Jean-Paul POURQUIER, pour qu'il ait un aperçu du vin que l'on faisait chez moi. Alors c'est vrai qu'il était un peu rude, un peu rustique.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Je m'en rappelle.

Monsieur Robert AIGOIN

Tu t'en rappelles, tu verras que la vinification a changé.

Deuxième chose, quand même qui est importante, c'est que bon, je veux bien que le travail que j'ai pu faire lorsque j'étais président de la commission agriculture soit passé inaperçu, mais on a quand même réussi à ce que l'IGP Cévennes vienne jusqu'en Lozère. Et que j'ai aussi participé maintes fois à des réunions avec les Gardois pour que l'IGP vienne de l'est de la Lozère jusqu'au sud de la Lozère et de monter d'ailleurs, et de permettre aux vignerons d'Ispagnac de pouvoir bénéficier de l'appellation IGP Cévennes, car je considère qu'ils sont toujours dans les Cévennes. Voilà, donc c'est dit. Je sais que personne d'autre l'aurait dit, donc je le dis.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

De temps en temps, de temps en temps, ça fait du bien. Mais ça, les IGP, c'est quand même un sujet annexe à celui-là. Là, on parle des cépages interdits. L'IGP, je suis désolé, mais c'est avec des cépages autorisés.

Monsieur Robert AIGOIN

Oui. Pour l'instant, on ne peut pas.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Moi, je suis de la Margeride et on n'avait pas de raisin.

À Châteauneuf-de-Randon, il y a un quartier qui est bien exposé, en contrevent qui s'appelle la vigne, la Vignasse ... j'ai pas dit la vinassee. Mais à une époque il devait bien y en avoir de la vigne, et je rappelle qu'il y a des familles là-haut, alors je sais pas il doit y en avoir qui viennent des Cévennes, qui s'appellent Vigne aussi, et qui sont originaires depuis plusieurs générations de la Margeride, de ce territoire d'avenir.

Pour la motion, alors. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? La motion est adoptée. Et du coup on va voir, on va goûter le cépage clinton.

(la séance est levée)

Le Président du Conseil départemental

Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 25 novembre 2025
(séance de 9 h 40)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours du Président		3 à 7
Diverses prises de parole :		
Madame Régine BOURGADE		7
Monsieur Jean-Louis BRUN		8 à 10
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		10 à 11
Réponses du Président		11 à 13
Rapport 600	Situation en matière de développement durable du Conseil départemental de la Lozère	13
Rapport 700	Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) de la Lozère	14
Rapport 800	Transfert de la gestion du site touristique de la Réserve des Bisons d'Europe	15 à 18
Rapport 900	Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Occitanie portant sur la situation budgétaire et financière des treize conseils départementaux de la région Occitanie	19 à 23
Rapport 901	Gestion du personnel : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	24 à 26
Rapport 902	Budget : Orientations budgétaires 2026	26 à 32
Motion sur les cépages interdits en France		33